

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours



Qu'est-ce que le système multilatéral ? Quels sont ses origines, ses objectifs, ses institutions, ses réalisations ? Une nouvelle société, un nouvel ordre ont-ils émergé de ce système ? Peut-on le considérer comme représentatif du xx^e siècle, ainsi que l'a été le libéralisme pour le xix^e ? Cette histoire du multilatéralisme se propose de répondre à ces questions et d'étudier le rôle des États-Unis dans l'organisation du monde de 1918 à nos jours, avec pour objectif de mieux comprendre notre temps présent façonné par ce modèle et ses institutions.

L'analyse, qui s'appuie sur le concept de « multilatéralisation », tend à démontrer que la mondialisation s'inscrit dans la dynamique du système multilatéral. Elle permet d'esquisser une vue d'ensemble de celui-ci et d'en dévoiler l'architecture, qui repose sur trois piliers : la sécurité associée à la paix, la prospérité et le bien-être. Elle en éclaire également les enjeux, questionne la place des institutions universelles (ONU, FMI, OMC...) et régionales (Union européenne, Union africaine, MERCOSUR, ASEAN...) qui le composent, et examine les modalités de leurs interactions.

Ce faisant, cette étude inédite interroge les enjeux actuels et futurs des institutions multilatérales : régionalisme et universalisme, démocratie et capitalisme, crises économiques et financières, rôle de la puissance américaine et de ses partenaires... Dans la droite ligne de « l'économie-monde » de Fernand Braudel et du « système-monde » d'Immanuel Wallerstein, elle questionne ainsi la pertinence du multilatéralisme dans un monde en transition.

Régine Perron est maîtresse de conférences en histoire des relations internationales à l'université de Cergy-Pontoise, membre du laboratoire Civilisations et identités culturelles comparées (CICC), et chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne.

Illustration : Henry Eveleigh (1909-1999), *L'arbre des Nations mis en terre*, lithographie, 1947, collection privée
© Archives Charmet/Bridgeman Images

ISBN de ce document :
979-10-231-3314-1

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

HISTOIRE DU MULTILATÉRALISME

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veysière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain
de 1918 à nos jours



Ouvrage publié avec le soutien du laboratoire de recherche CICC
de l'Université de Cergy-Pontoise et du Centre Roland Mousnier
de l'Université Paris-Sorbonne

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-952-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

© Sorbonne Université Presses, 2023

Maquette et réalisation : Compo Meca Publishing (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

**La définition du multilatéralisme :
vers un modèle idéal ?**

À imaginer d'autres mondes, on finit par changer celui-ci.
Umberto Eco, *Baudolino* (2000)

Cette première partie se présente comme une réflexion théorique sur le multilatéralisme. Face aux difficultés pour trouver une définition satisfaisante, il a fallu entreprendre la recherche des origines, des enjeux et du sens du système multilatéral afin de l'identifier clairement. Quelle est la signification du multilatéralisme ? Qui l'a formulé et dans quel contexte historique ? Pour répondre à ces questions, nous aborderons le multilatéralisme sous l'angle de l'histoire diplomatique, puis de l'histoire économique et de l'histoire des idées. Il s'agit de mettre à jour une à une les strates de ce système, tel un archéologue sur le terrain, pour bien saisir le multilatéralisme sous toutes ses facettes et dans sa globalité.

Comme l'on considère habituellement que ce système multilatéral est né avec les accords de Bretton Woods de 1944, conclus sous l'action de la politique extérieure des États-Unis, il est intéressant d'en retrouver les circonstances et les acteurs. Cerner ainsi les origines historiques du multilatéralisme permet de mettre en évidence l'influence décisive des États-Unis pour l'élaboration d'un nouvel ordre mondial, symbolisé par la Charte de l'Atlantique de 1941. Mais quelles sont ses références ?

Les références à la démocratie libérale et à l'économie capitaliste ont conduit à s'interroger sur le sens de ce système. C'est pourquoi le concept de la multilatéralisation a été d'une grande aide afin d'inscrire cette réflexion théorique dans l'histoire du capitalisme, dans le sens d'un processus de civilisation. Le multilatéralisme s'inscrit en effet dans l'évolution du libéralisme né avec la Révolution industrielle. Cependant, une fois l'architecture du système multilatéral identifiée et modélisée, on constate qu'elle repose sur des utopies tirées du droit et de l'économie. Quel est cet idéal ?

Ces utopies esquissent un certain idéal du multilatéralisme, qui puise dans le libéralisme de la Révolution industrielle mais aussi dans la recherche de l'Âge d'or du XIX^e siècle. Au bout du compte, le multilatéralisme apparaît comme une synthèse de toutes ces aspirations qui vise à proposer un modèle idéal, alternatif au fascisme et au communisme. Sur la base de ces acquis est alors

proposée une nouvelle définition du multilatéralisme et un modèle d'ensemble, qui permettent de rendre plus compréhensible notre époque.

De ce fait, les pages d'histoire déjà connues seront replacées dans le contexte de l'histoire du multilatéralisme afin d'apporter un nouveau regard sur ces années décisives pour l'évolution du monde, depuis la première guerre mondiale jusqu'à la seconde. Un nouveau champ de recherches historiques est ainsi offert à tous ceux qui s'y intéressent. Il s'agit en quelque sorte de répondre à Robert O. Keohane qui réclamait des études sur « les processus économique et politique¹ », en espérant que cette étude pourrait constituer un nouveau point de départ.

¹ Robert O. Keohane, « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764, ici p. 749.

LES ORIGINES HISTORIQUES DU MULTILATÉRALISME DE 1918 À 1941

Se rendre sur le rivage des États-Unis va aider à trouver des indices qui pourraient nous aider à comprendre les origines du multilatéralisme. En effet, ce système est né au sein du gouvernement du président Franklin D. Roosevelt, élu en 1933 et mort en fonction en 1945. C'est plus particulièrement grâce à la réflexion et à l'action de son secrétaire d'État, Cordell Hull, qu'un nouvel ordre mondial a vu le jour après-guerre. Cependant, ce dernier a puisé dans une réflexion antérieure, l'internationalisme du président Woodrow Wilson qui a vu le jour au lendemain de la première guerre mondiale, pour l'élargir. Quelles sont alors les circonstances historiques qui ont favorisé la formulation du multilatéralisme ?

L'internationalisme ou encore l'idéal wilsonien fournit assurément le point de départ permettant de comprendre la construction du multilatéralisme. Or, il s'avère que cette historiographie, qui concerne surtout les relations internationales et qui est abondante sur cette période, reste très proche de l'histoire diplomatique¹. C'est la raison pour laquelle ce chapitre se réfère à cette approche historique et présente la première strate incontournable de l'histoire du multilatéralisme. Dès lors, on reprendra les éléments décisifs et connus de cette période de l'entre-deux-guerres en les présentant sous un autre angle de vue, afin d'apporter de nouveaux éclairages sur cette période.

WOODROW WILSON ET CORDELL HULL : LES ACTEURS DÉCISIFS

Le secrétaire d'État de Franklin D. Roosevelt de 1933 à 1944, Cordell Hull, est habituellement présenté comme l'initiateur du système multilatéral, pour avoir été « le champion de l'ouverture du marché² ». Il a particulièrement porté

- 1 Pierre Gerbet, Marie-Renée Mouton et Victor-Yves Ghébali, *Le Rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996 ; René Girault et Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, Paris, Payot, 2004.
- 2 David P. Calleo et Benjamin M. Rowland, *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973, p. 33. Cordell Hull (1871-1955), fut sénateur américain démocrate, puis secrétaire d'État de Franklin D. Roosevelt de 1937 à 1944. Prix Nobel de la Paix en 1945, expert en politiques fiscale et économique, il a fait passer deux réformes importantes pour la politique commerciale des États-Unis : la clause de la nation la plus favorisée avec le Tariff Act en 1922, et la fin des droits de douane individuels et autonomes avec le Reciprocal Trade Agreement Act en 1934.

ses efforts sur la promotion de l'économie de marché, tout en cherchant à réaliser sa vision d'un nouvel ordre mondial libéral. D'après David Calleo et Benjamin Rowland,

la vision de Hull d'un nouvel ordre libéral et mondial a dominé sa politique. [...] Ses convictions pour le libre-échange, pour la plupart, étaient fondées sur des arguments traditionnels. La spécialisation profiterait au bien-être économique, d'où la promotion de la prospérité mondiale qui était une condition de la paix. Un accès universel aux ressources étrangères, aux marchés et aux investissements neutraliserait les impératifs de la compétition territoriale, à la source de la ruée impériale de notre temps³.

42

Ces principes de base se situent dans le droit-fil de la doctrine du libéralisme d'Adam Smith, qui prône le libre-échange et la spécialisation, ainsi que dans la « porte ouverte » (*Open Door*), pour reprendre l'expression développée par l'historien William Appleman Williams⁴. Cette porte ouverte véhicule l'idée que le monde doit être ouvert pour favoriser la circulation des échanges, en l'occurrence pour faciliter l'exportation de produits américains vers de nouveaux marchés. Le point de départ de la réflexion de Cordell Hull part d'un cadre résolument libéral pour le bien de tous, tout en contenant une certaine ambiguïté quant au but puisqu'il sert aussi à trouver de nouveaux marchés aux États-Unis.

Le nouvel ordre mondial de Cordell Hull dans les années 1930

Cordell Hull déclare le 5 mai 1934 à Washington que

la coopération internationale pour promouvoir la compréhension, l'amitié et les conditions de paix avec les bénéfices réciproques était indispensable au progrès de la civilisation ; ces relations internationales avaient été pratiquement abandonnées ; toutes les affaires politiques, économiques, sociales et mondiales en de nombreux points du globe se trouvaient dans des conditions chaotiques⁵.

Cette citation éclaire le deuxième aspect, la coopération internationale, pour réfléchir à un nouvel ordre mondial. La coopération internationale fait référence à la Société des Nations (SDN), créée en 1920, qui symbolise la nouvelle politique extérieure des États-Unis au lendemain de la première guerre mondiale, l'internationalisme. On constate alors que Cordell Hull inscrit

³ *Ibid.*, p. 35.

⁴ William Appleman Williams, *The Tragedy of American Diplomacy*, New York, NW Norton and Co., 1991.

⁵ Cordell Hull, *Peace and War: United States Foreign Policy, 1931-1941*, Washington D.C., Department of State (publication n° 1853), 1943, p. 15.

volontairement sa réflexion dans le courant internationaliste, en énumérant dans ce discours de février 1935 les quatre priorités de l'internationalisme qui seraient à renforcer pour obtenir une paix durable et saine : « 1) le renoncement à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale ; 2) la promesse de non-agression ; 3) la consultation en cas de menace ; 4) la non-ingérence de notre part avec des mesures de contraintes, qui iraient à l'encontre de la paix⁶ ». Cette référence explicite à l'internationalisme conduit à s'y intéresser de plus près afin d'établir le lien historique avec le multilatéralisme.

Les Quatorze Points de Wilson : l'internationalisme issu de la guerre de 1914-1918

L'internationalisme est né avec Woodrow Wilson au lendemain de la première guerre mondiale⁷. Le président d'alors avait en effet amorcé une réflexion sur la paix mondiale face aux événements qui se déroulaient en Europe, à cause de l'effondrement rapide de l'ordre mondial établi par le concert des nations depuis le Congrès de Vienne de 1815.

C'est assurément Wilson qui a, le premier, lié les intérêts nationaux des États-Unis aux intérêts internationaux, au nom de la sécurité nationale du pays lui-même. La sécurité nationale implique de protéger le pays de toute agression extérieure, avec le concours d'une armée forte et dissuasive. Déjà en 1914, Wilson avait perçu deux dangers qui menaçaient la prospérité américaine : la politique de l'équilibre des puissances en général, et particulièrement la puissance allemande⁸. Comme il le déclare en décembre 1914,

l'insécurité a perverti les affaires internationales et a produit une suspicion mutuelle, un échange de conjectures sur ce que fait tel et tel gouvernement, un entrelacement d'alliances et de compromis, une toile complexe d'intrigue et d'espionnage qui à présent était sûre d'étrangler l'humanité entière de ce côté de la mer dans ses filets⁹.

La course aux armements qui a dominé les politiques européennes avant 1914, sous prétexte de garantir la paix, a immanquablement conduit à la guerre. Pour Wilson, un pays militariste devient inévitablement une menace pour la sécurité des États-Unis. De plus, il considère que cette Nations armée connaît la plupart

6 *Ibid.*, p. 17.

7 Woodrow Wilson (1856-1924), président des États-Unis de 1912 à 1920, fut président de l'université de Princeton de 1902 à 1910, puis gouverneur démocrate du New Jersey. On le décrit volontiers comme un combattant obstiné et un médiocre négociateur mais un idéaliste, cherchant à justifier, avec sincérité, son attitude au nom de valeurs universelles, ce qui vient probablement de son éducation religieuse presbytérienne (proche du calvinisme).

8 Ross A. Kennedy, « Woodrow Wilson, World War I, and an American Conception of National Security », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 1, 2001, p. 1-31, ici p. 1.

9 *Ibid.*, p. 2.

du temps un régime autoritaire, et bien souvent n'est pas une démocratie¹⁰. Les préoccupations de Wilson sur la sécurité nationale font apparaître que l'Allemagne est perçue comme une réelle menace pour les États-Unis, sur le plan militaire mais aussi économique. Du côté allemand, c'est paradoxalement la Grande-Bretagne qui est considérée comme sa rivale directe, et non les États-Unis.

Les derniers travaux en histoire sur Wilson révèlent que, déjà en 1914, celui-ci avait nettement pris conscience que les États-Unis devraient participer à cette guerre pour la défense de leurs intérêts. Mais il essaya jusqu'au bout de travailler pour la paix, particulièrement entre 1915 et 1916, en se posant comme médiateur entre les belligérants.

44

Ensuite, Wilson s'interroge sur la réorganisation du monde. Puisque le concert des nations s'est effondré en 1914 et qu'il n'est plus capable de maintenir cet ordre mondial issu du Congrès de Vienne de 1815, les États-Unis en tant que puissance économique et financière pourraient prendre la relève. Comme le dit Wilson en 1916, il s'agit de « garder le monde sûr pour la démocratie ». Dès lors, comment créer un ordre mondial ? Il déclare au cours de la même année : « le monde entier est maintenant lié en une vie commune et par les intérêts, comme l'humanité ne l'a jamais connu auparavant, et le début des guerres ne peut jamais plus être le problème privé et individuel de chaque nation¹¹ ». Wilson pensait surtout à contenir les appétits expansionnistes des pays européens dominants, comme la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne à l'égard de l'Afrique et de l'Asie ainsi qu'au sein même de l'Europe. « Les temps de conquête et d'agrandissement sont terminés » affirme-t-il, car cette compétition entre les pays européens pour les colonies est source de conflits. Il s'agissait pour lui de retrouver avant tout les fondements d'une paix durable, depuis la fin des guerres napoléoniennes. Wilson, certes, s'affiche comme un pacifiste mais il est pragmatique quant aux affaires du monde.

Il est un autre point fondamental dans la réflexion de Wilson, la défense du libéralisme. Ce dernier avait très vite compris que l'issue de la guerre en Europe aurait un impact non négligeable sur les États-Unis au niveau des valeurs libérales, que sont la démocratie, les droits individuels et l'économie capitaliste. En effet, quels sont les autres régimes politiques qui émergent ? En 1914, l'Allemagne représente le totalitarisme, avec son régime autocratique et militaire et une économie dirigée par l'État. Puis, en 1917, la Russie connaît la révolution bolchevique et prône le communisme universel.

¹⁰ *Ibid.*, p. 8.

¹¹ Henry William Brands, « Woodrow Wilson and the Irony of Fate », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 4, septembre 2004, p. 503-512, ici p. 507.

La réflexion de Wilson symbolise le premier engagement des États-Unis dans les affaires européennes, et signifie par conséquent la fin de leur isolationnisme traditionnel – du moins temporairement. Lors de la conférence de paix en janvier 1919 à Paris, Wilson prendra l'initiative de présenter ses Quatorze Points, qui avaient été soumis auparavant au Congrès américain le 8 janvier 1918¹² et qui constitueront, en consacrant l'engagement américain sur la scène diplomatique internationale, le fondement de l'internationalisme. Deux principes de base sont à retenir. Le premier garantit la démocratie libérale grâce à une diplomatie transparente et favorise par conséquent l'existence de l'État-nation fondé sur le principe des nationalités, tel qu'il s'était manifesté avant la guerre des Balkans. En d'autres termes, il institue l'autodétermination des peuples, afin de « rendre la démocratie sûre dans le monde ». Le second principe considère que l'extension commerciale réalisée sur le modèle du capitalisme, lui-même issu de la Révolution industrielle et tel qu'il se pratique en Europe du Nord-Ouest, en Allemagne et aux États-Unis, permet de garantir la paix. Mais, pour garantir l'application de ces Quatorze Points, « une association générale des nations doit être créée », qui exercera son droit international pour faire respecter cet ordre mondial et son corrolaire, la paix pour tous. Cet ordre symbolisé par la sécurité collective sera géré par la Société des Nations (SDN).

En ce qui concerne plus particulièrement l'ancienne Russie, devenue entre-temps l'URSS en janvier 1918, l'un des Quatorze Points reconnaît explicitement qu'elle peut

décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; [nous pouvons] lui assurer un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son choix, et même, plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs dans les mois à venir sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur intelligence et de leur sympathie généreuse¹³.

Cela paraît inaugurer une politique de la main tendue (reprise plus tard par John F. Kennedy et Barack Obama) envers un pays qui vient de changer de régime politique et qui ne défend plus les mêmes intérêts que ses anciens alliés. Mais Wilson fait assurément montre de prudence en proposant une ouverture plutôt que d'écarter l'URSS des affaires internationales. Par ailleurs, il déclare

12 Voir le texte intégral, *infra*, annexe 1.

13 *Ibid.*

qu'il a « sué sang et eau sur la question russe ! Comment découvrir ce qui est juste, ce qu'il nous est possible de faire à l'égard de la Russie¹⁴ ? ».

Mais son habileté diplomatique est éclairante : l'URSS peut s'intégrer dans les affaires internationales à la condition qu'elle fasse le choix d'un régime libre, « dans la société des nations libres ». On s'aperçoit que la porte est seulement entrebâillée, puisque la révolution bolchevique ne prend pas cette direction. En définitive, tout en proclamant l'ouverture d'esprit et le choix du régime politique, Wilson a déjà affirmé avec les Quatorze Points l'orientation libérale, tant politique qu'économique, du « nouveau monde » d'après la première guerre mondiale. Plus tard, les anciens alliés établiront un cordon sanitaire autour de la nouvelle URSS communiste, en créant de nouveaux États, comme la Pologne. Pourtant, l'URSS adhèrera à la Société des Nations en 1934 dans le cadre de sa politique d'alliance avec des partis non-communistes, pour contrer le fascisme émergent. De la même façon qu'en 1941, l'URSS de Staline adhèrera à la Charte de l'Atlantique qui donnera naissance au multilatéralisme, pour mener la guerre totale contre le nazisme.

46

En définitive, la démocratie libérale, l'État-nation et l'économie capitaliste constituent les trois fondements de l'internationalisme pour favoriser un ordre mondial fondé sur la « paix par le droit » et garanti par une institution internationale. L'internationalisme s'affiche à ce moment-là comme le héraut de la démocratie libérale et de l'économie capitaliste face à l'autoritarisme allemand et au communisme soviétique ; en cela il confirme les valeurs occidentales transatlantiques qui réunissent l'Europe du Nord-Ouest et les États-Unis¹⁵. Ici, on pourrait reprendre l'expression de Frank Ninkovich, « l'internationalisme de la peur », qu'il emploie au moment de la guerre de 1914-1918¹⁶. Après-guerre, ce système s'est organisé sans le nouveau régime soviétique, et il renforce le lien invisible qui existe depuis la fin du XVIII^e siècle entre l'Europe du Nord-Ouest et les États-Unis, caractérisé par le régime démocratique libéral et le capitalisme industriel.

Par ailleurs, on pourrait interroger le terme d'*internationalisme* qui a été retenu pour définir la nouvelle politique internationale de Woodrow Wilson. Le mot prête à confusion puisqu'il désignait jusqu'alors l'Association internationale des travailleurs (ou I^e Internationale) créée en 1864 à Londres sous l'influence marxiste, dont les militants étaient qualifiés d'*internationalistes*. Depuis, il

14 Charles Zorgbibe, *Wilson, un croisé à la Maison Blanche*, Paris, Presses de la fondation des sciences politiques, 1998, p. 251.

15 L'ouvrage de référence de Pierre Gerbet et al., *Le Rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU*, op. cit., n'en parle pas.

16 Frank Ninkovich, *The Wilsonian Century. US Foreign Policy since 1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999, p. 60.

a bien fallu distinguer ces internationalistes marxistes des internationalistes américains et non marxistes, qualifiés ainsi parce qu'ils se préoccupaient des relations internationales.

Les Quatorze Points de Wilson préconiseraient-ils alors une autre forme d'internationalisme, libérale et occidentale, face à celle du communisme soviétique et/ou universel ? Au cours de son histoire, le gouvernement américain a repris des termes connotés du point de vue idéologique, comme pour ne pas les laisser à l'usage exclusif d'une idéologie. Par exemple, John F. Kennedy reprendra le terme *révolution* dans son discours d'investiture pour lui redonner le sens de la révolution américaine et non plus seulement celui de la révolution bolchevique. De même, le *Peace Corps* qu'il a créé a repris le mot *paix*, alors très utilisé par la propagande soviétique avec le Mouvement de la paix.

Le traité de Versailles, qui intègre en grande partie les Quatorze Points de Wilson, est finalement rejeté par le Sénat américain en 1920. L'engagement international des États-Unis est terminé et c'est le retour vers l'isolationnisme traditionnel. Les conséquences sont importantes sur le plan diplomatique : la SDN est alors discréditée, ce qui entraîne la faillite progressive de ce système international. Par conséquent, les États-Unis sont obligés de signer des traités de paix séparée avec les pays vaincus, comme l'Allemagne et l'Autriche. Ils s'orientent désormais vers des relations strictement commerciales et financières avec leur partenaire européen, conformément aux principes développés dans le discours d'adieu de George Washington de 1796. Toutefois, le problème des dettes interalliées et des réparations de guerre allemandes, qui se pose dès la fin de la guerre, va relativiser quelque peu cet isolationnisme américain au niveau diplomatique¹⁷.

Plus tard, le pacte de Kellog-Briand, signé en août 1928 à Paris par les États-Unis et la France, puis par l'Allemagne et la Russie, tente de remettre à l'ordre du jour l'internationalisme, en déclarant que « la guerre est hors-la-loi ». Cet acte de foi à valeur universelle a en effet renoué avec « l'esprit de Genève », qui était celui de la SDN. Cependant, cette victoire d'une politique pacifiste tenterait-elle de masquer une grande inquiétude ? Les bruits de bottes se font entendre de plus en plus fort en Italie, où le fascisme est devenu une affaire d'État depuis l'arrivée de Mussolini en 1922.

Les internationalistes entre droit et commerce

S'il fallait distinguer les origines de l'idéal wilsonien lui-même, les pacifistes américains, qui manifestent avant la guerre de 1914-1918, nous fournissent de précieux indices pour établir le lien avec le multilatéralisme. Ces pacifistes

17 Denise Artaud, *Les Dettes interalliées. La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1978.

se recrutent en grande partie chez les quakers, puisque la non-violence est leur credo, ainsi que chez les internationalistes qui œuvrent davantage sur le terrain du droit international associé aux affaires commerciales.

Ces internationalistes constituent en fait un groupe fort influent, composé d'avocats et de juristes spécialisés dans le droit international. Ils considèrent que le commerce et l'interdépendance économique seraient un véritable gage de paix. Les guerres, selon eux, proviennent des politiques commerciales agressives des États, ou encore de cet impérialisme économique qui cloisonne les marchés en favorisant les restrictions à la liberté des échanges et le protectionnisme. En cela, ils se situent dans la tradition britannique du libre-échange mais, en même temps, ils s'en distinguent car ils souhaitent mettre sur pied des organisations, une loi et une coopération internationales¹⁸. Ils considèrent que l'implication totale de leur pays dans les affaires du monde est non seulement un devoir, mais aussi une nécessité pour parvenir à réaliser cette « internationalisation ». Or, la plupart d'entre eux travaille au département d'État du gouvernement américain, dont Cordell Hull sera plus tard le secrétaire d'État. Mais d'où vient plus précisément cette sensibilité aux affaires commerciales dans le domaine de la diplomatie, qui jusque-là était plutôt concentrée sur les questions de défense ?

48

Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez ont fort bien analysé le profil des juristes internationaux qui dominent les années 1920, et plus particulièrement l'influence de l'Institut de droit international (IDI) à La Haye¹⁹. Comme ils l'expliquent,

par son ancienneté [créée en 1863, elle est la doyenne des sociétés savantes de droit international], son caractère itinérant, et ses présidences tournantes qui marquent la volonté de tenir à distance les intérêts nationaux et l'équilibre des puissances propres à la politique internationale, l'Institut de droit international apparaît comme l'incarnation optimale de l'idéal d'une communauté scientifique internationale fondée sur l'égalité de ses membres, la libre discussion scientifique et l'universalisme²⁰.

Dans ce contexte, on peut envisager que Woodrow Wilson a puisé matière à réflexion dans ce microcosme juridique et internationaliste pour élaborer les Quatorze Points, d'autant qu'il a été professeur en droit constitutionnel et doyen de l'université de Princeton, après avoir soutenu une thèse de doctorat en sciences politiques à l'université John Hopkins.

¹⁸ Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 263.

¹⁹ Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez, « Les “bons offices” du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, janvier 2005, p. 101-117.

²⁰ *Ibid.*, p. 109.

En d'autres termes, l'Institut de droit international n'est ce qu'il entend être – « un cercle réunissant tant d'hommes d'État, de diplomates, de professeurs, de publicistes, d'avocats, volontairement confondus, loin de leurs activités propres, dans l'atmosphère impartiale et sereine d'une Académie dont les méthodes s'honorent de ne s'inspirer que des procédés de *discussion scientifique* »²¹.

Toutes les nationalités s'y retrouvent, aussi bien les Européens que les Nord-Américains et les Américains du Sud. Cet établissement a de ce fait offert une occasion unique de créer un embryon de pensée et de culture fondé sur l'universalisme et de chercher à valoriser la prééminence du droit international dans la destinée du monde. De plus, le premier président de l'IDI de 1907 à 1924, James Brown Scott, est un Américain qui a obtenu son diplôme de droit à Harvard en 1866, puis a été le délégué américain à la conférence de paix de 1919 et en même temps rédacteur en chef de l'*American Journal of International Law* de 1907 à 1924²². Cette revue était déjà une référence internationaliste dans le milieu juridique. Ainsi, Wilson a eu des discussions, antérieures à cette conférence, qui l'ont amené à réfléchir à l'organisation de l'ordre mondial. Précisons par ailleurs que Cordell Hull sera un des présidents de l'*American Society of International Law*, issue de l'*American Journal* susmentionné.

Pour compléter les influences sur les internationalistes, il faudrait ajouter les préoccupations sociales, qui ont conduit à créer le Bureau international du travail (BIT) lié à la SDN. Comme le signale Margaret Macmillan, « il s'agissait là d'une revendication exprimée depuis longtemps par les réformistes issus des classes moyennes (les Fabians), les partis politiques de gauche et les syndicats (la journée de huit heures était leur mot d'ordre)²³ ».

Les internationalistes américains ne restent pas inactifs malgré la non-adhésion des États-Unis à la SDN. Bien au contraire, ils tâchent d'établir une stratégie diplomatique avec l'aide du secrétaire général de la SDN afin d'amener leur pays à y adhérer à moyen terme. C'est ainsi qu'« il en résulta un réseau compliqué de relations transatlantiques officieuses qui est resté ignoré – de leurs contemporains à cause de la discrétion qu'exigeait la réussite – de l'Histoire vu que leur échec est resté dans l'obscurité²⁴ ». Leur activisme, malgré les divisions internes entre Républicains et Démocrates, a conduit le département d'État du gouvernement

21 Voir *ibid.*, n. 15.

22 Voir <<http://www.asil.org/asil100/timeline.htm>>.

23 Margaret Macmillan, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006, p. 143.

24 Terry L. Diebel, *Le Secrétariat de la Société des Nations et l'internationalisme américain, 1919-1924*, Genève, Centre européen de la dotation Carnegie pour la paix internationale, 1972, p. 7-8.

Harding et le Congrès américain à intégrer le travail de la SDN²⁵. Même si cela n'a pas abouti à l'adhésion des États-Unis à la SDN et qu'il y a eu peu de résultats au niveau de leur coopération avec cette dernière, cela a contribué à diffuser cet état d'esprit au sein du département d'État du gouvernement américain, qui jouera un rôle décisif dans la mise en place du nouvel ordre mondial. C'est précisément ce que déclare Frank Ninkovich : « comme nous avons pu le voir dans les années 1920 et 1930, les idées de Wilson n'ont pas trouvé facilement une maison, mais, une fois installées, elles ont duré²⁶ ». Cependant, Franklin Roosevelt rejettera de nouveau, en 1932, toute idée d'adhésion des États-Unis à la Société des Nations, à la grande déception de Cordell Hull²⁷.

L'internationalisme concrétisé avec la Société des Nations

50 Le Pacte de la SDN est conçu dans un nouveau contexte caractérisé par une certaine hésitation diplomatique et non plus dans l'esprit internationaliste du départ²⁸. L'absence des États-Unis conduira les négociateurs du pacte à faire évoluer dans une autre direction l'internationalisme américain, qui va de ce fait s'« européaniser ». En effet, les aspects novateurs seront assez édulcorés. Tout d'abord, le système de sanctions contre l'État violateur du Pacte de la SDN devient incomplet ; puis, le principe des nationalités a surtout servi de prétexte à dessiner une carte stratégique de l'Europe par rapport à l'Allemagne ; ensuite, les puissances européennes ont continué à détenir le pouvoir de décision diplomatique ; enfin, la non-participation de l'URSS et des États-Unis à la SDN offre une vision incomplète du monde non-colonisé, qui s'avère être limité à l'échelle européenne, surtout après le départ des pays de l'Amérique latine lié à celui du Brésil en 1926. Force est de constater que l'intérêt international a encore du mal à se frayer un chemin entre tous les intérêts nationaux en 1919.

Cependant, si l'on considère que la SDN définit un monde libéral (non-autoritaire et non-communiste), on peut alors considérer que cet internationalisme a malgré tout diffusé et garanti le libéralisme. De même, le Pacte de la SDN a introduit une notion fondamentale de la coopération internationale, qui est fondée sur les rapports mutuels. Il s'agit d'après ce pacte « de faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés ». L'emploi du terme *mutuel* n'est pas fortuit, puisqu'il suppose une attention réciproque et égale dans les relations entre les pays, qu'ils soient grands ou petits, puissants ou

25 *Ibid.*, p. 161.

26 Frank Ninkovich, *The Wilsonian Century, op. cit.*, p. 287.

27 Julius W. Pratt, *Cordell Hull, 1933-1944*, New York, Cooper Square Publishers, 1964, vol. 1, p. 8.

28 Voir le texte intégral, *infra*, annexe 2.

faibles. Cette égalité de traitement suppose aussi un certain renversement de l'ordre diplomatique, afin de ne plus contribuer à « la diplomatie des coulisses », comme l'a dénoncé Wilson. Même si les puissances européennes dominent les prises de décision au sein de la SDN, cette idée fera son chemin.

Quant à la sensibilité aux affaires commerciales dans le cercle internationaliste, elle sera moyennement intégrée dans la SDN. N'oublions pas que Wilson a présenté dans son programme une baisse des droits de douane afin de modérer les compétitions entre pays et de promouvoir l'égalité entre partenaires commerciaux. Ici, on peut s'interroger sur cette relative prise en compte dans ce traité, dans lequel seul le mot *commerce* est utilisé et jamais celui d'*économie*. Le Pacte de la SDN fait référence au commerce dans deux articles sur vingt-six :

Article 22 : [...] assureront [dans le cadre des colonies] également aux autres membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce.

Article 23 : « [...] prendront les dispositions nécessaires pour assurer la garantie et le maintien de la liberté des communications et du transit, ainsi qu'un équitable traitement du commerce de tous les membres de la Société [...].

Quant au désarmement douanier qui figurait en bonne place dans les Quatorze Points de Wilson, et qui fait partie des relations commerciales, il a disparu dans le Pacte de la SDN. Aucune allusion n'est faite à la baisse des droits de douane comme facteur de paix. Dès lors, l'action de la SDN était très limitée dans les relations commerciales, pourtant jugées importantes par les internationalistes pour le respect de la paix par le droit. Même si la SDN a eu la possibilité d'utiliser des sanctions économiques en cas de non-respect de son pacte, celles-ci ont été à peine utilisées pour raisons diplomatiques²⁹.

À cette époque, les relations commerciales étaient considérées dans le cadre des relations diplomatiques qui était lié au libre-échange, aux empires coloniaux, à l'essor du continent européen et des États-Unis. C'est pourquoi les considérations proprement économiques, comme la monnaie et la finance, n'ont pas été intégrées dans le Pacte de la SDN, tandis que l'aspect social du travail a été représenté par le BIT. Pour rappeler le contexte historique de l'après-guerre de 1914-1918, l'Europe a connu une très grande inflation monétaire du fait de la désorganisation du système monétaire international. Les deux monnaies internationales, la livre sterling et le franc français subissent les conséquences de cette guerre en affichant des taux de change déstabilisés à cause des coûts de la guerre. L'Europe est confrontée à une crise financière en 1920 qui va durer jusqu'en 1923. Cette crise est d'une ampleur considérable ; c'est l'une des plus graves avant celle de 1929 comme le fait remarquer Oliver Feiertag citant Paul Bairoch qui a été « l'un des

29 *Ibid.*

rare historiens à l'avoir prise en compte³⁰ ». Le chômage atteint des niveaux élevés au point de devenir un chômage de masse et les classes moyennes épargnantes sont particulièrement touchées par cette crise de déflation qui les ruine (ce qui, par ailleurs, contribuera à la prise de pouvoir de Benito Mussolini en Italie en 1922).

En fait, la monnaie et la finance sont des sujets très sensibles qui touchent de près à la souveraineté des pays et à la libre circulation monétaire et financière. On comprend dès lors que la SDN considère la liberté économique simplement sur le mode diplomatique et intègre les règles commerciales comme un moyen. Pourtant, des travaux ont mis en lumière le rôle joué par l'Organisation économique et financière au sein de la SDN. Une conférence financière internationale s'est tenue en septembre 1920 à Bruxelles, organisée par des banquiers, des financiers et les principaux acteurs de la vie économique privée, pour tirer le signal d'alarme³¹. John Maynard Keynes y participe en tant qu'expert économique de la Grande-Bretagne ; cette présence sera décisive pour l'avenir du multilatéralisme.

52

Insistant parfois sur les problèmes très concrets auxquels sont confrontés les gouvernements, comme les importants mouvements sociaux, ils osent bousculer le « rassurant ordre établi » au profit de nouveaux schémas intellectuels et fonctionnels et ils n'évoquent aucunement un « retour à la normale d'avant 1914 »³².

Ces experts demandent officiellement à la SDN, institution publique, de se doter d'une organisation qui aura pour mission de mettre en place une politique de coopération internationale au niveau économique et financier, ce qui est novateur à cette époque de libéralisme économique et financier. Ce sera chose faite en novembre 1920 avec la création d'un organisme, l'Organisation économique et financière (OEF), qui deviendra permanent en 1923. La première application directe du travail de l'OEF est la reconstruction financière de l'Autriche en octobre 1922 jusqu'en 1926, et ensuite celle de la Hongrie de 1924 à 1925. Mais l'OEF restera une gestionnaire des affaires pratiques, un laboratoire d'idées aussi, et ne sera jamais un haut lieu de prise de décision dans ces domaines sensibles car touchant à la souveraineté nationale, en particulier celles de la France et de la Grande-Bretagne. Ce qu'il faut retenir ici est l'idée nouvelle de mettre en place une

30 Olivier Feiertag, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 128.

31 Yann Decorzant, « Répondre à la demande sociale et à la demande du marché : les prémisses de la régulation économique dans les années 20 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 107-126 ; *id.*, « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'experts économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, n°52, 2011/3, p. 35-50.

32 *Ibid.*, p. 116.

certaine gestion des affaires économiques et financières de la part d'une institution internationale, qui sera reprise plus tard par les accords de Bretton Woods, sous l'impulsion de Keynes. Par ailleurs, l'idée de la régulation économique est apparue au cours de cette crise économique de 1920-1923, au sein du BIT et de l'OEF, toutes deux rattachées à la SDN. Cette évolution est remarquable pour l'époque libérale, mais elle a été finalement peu retenue dans la pratique politique. Cependant, cette idée va faire son chemin et sera reprise réellement dans le nouvel ordre international de 1945. En fait, si cette idée de régulation économique et financière n'a pas eu l'effet escompté, « la sortie de l'économie russe du marché mondial, la destruction de l'espace économique danubien, les mesures de rétorsion économique contre l'Allemagne fort nombreuses incluses dans le traité compromettaient l'équilibre même du marché européen³³ ». On comprend mieux les difficultés de la SDN d'envisager un marché mondial sous sa juridiction ; mais n'était-ce pas encore un peu tôt à une époque où le libéralisme économique reste le credo ? À cela, on peut ajouter le retrait des États-Unis de la SDN, qui ne facilite pas l'établissement d'une vision universelle de l'économie. Même si les États-Unis eux-mêmes sont restés actifs au niveau des relations commerciales et financières, tout en pratiquant un isolationnisme politique, ils n'ont jamais voulu accrédi-ter l'idée d'une vision collective de l'économie.

Toutefois, cela n'a pas découragé ceux qui espéraient encore la mise en place d'un organisme permanent de collaboration économique, comme on le constate au sein de l'Académie de droit international. En 1928, elle publie un extrait du recueil des cours d'Edgar Milhaud sur « l'organisation économique de la paix » :

Mais cette économie mondiale évolue sous la loi des juridictions nationales, à la merci de leurs fantaisies, de leur arbitraire, de leur ignorance. Le problème que doivent résoudre les hommes de notre temps, c'est l'instauration du régime qui permettra à l'économie du monde de se développer rationnellement, pour le bien commun de tous les peuples, dans l'ordre et la paix³⁴.

Un an avant 1929, cette phrase semble prophétique. Puis, la crise de 1929 sera le second événement décisif qui obligera à aller plus loin dans l'organisation du monde, car elle mettra en évidence que la monnaie et la finance associées au bien-être social sont aussi des aspects essentiels de l'équilibre mondial. On se retrouve ainsi à la croisée des chemins entre l'idéal internationaliste de Wilson et le réalisme économique de Hull.

33 Georges-Henri Soutou, « L'Ordre européen de Versailles à Locarno », dans Claude Carlier et Georges-Henri Soutou (dir.), *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2001, p. 312.

34 Edgard Milhaud, *L'Organisation économique de la paix*, Paris, Hachette/Académie du droit international, 1928, p. 154.

C'est la crise de 1929 qui a fait entrer définitivement l'économie dans la politique internationale. C'est pourquoi cette vision du monde, traduite en 1945 par le nouvel ordre économique international, le multilatéralisme, trouve véritablement sa formulation pendant la Grande Dépression. La spéculation immobilière et financière à Wall Street a entraîné l'effondrement du système bancaire et monétaire mondial ainsi que celui de l'économie internationale. Cet effondrement a été accentué par le problème récurrent du règlement des dettes interalliées et des réparations allemandes.

La remise en cause de l'ordre mondial issu de la guerre de 1914-1918

54

La crise de 1929 a été vécue comme une césure profonde dans la politique économique de tout gouvernement à cette époque, car elle a amené à revoir l'équilibre sur lequel le monde s'était construit depuis les débuts de la Révolution industrielle. Cet ordre mondial ne pouvait donc plus continuer à s'inspirer de fondements issus du siècle précédent ou de l'immédiat après-première guerre mondiale. Un autre temps se dessine : il y a un avant et un après la crise de 1929.

L'interdépendance économique entre les États-Unis et le reste du monde, surtout avec l'Europe, est de ce fait crûment révélée. Alors que Wilson déclarait en octobre 1916 que les guerres dans le sens classique devenaient l'affaire de tous, la prospérité économique se hisse désormais au premier rang des préoccupations gouvernementales mondiales après 1929. C'est à ce niveau que se situe la différence fondamentale entre les deux visions mondiales de Wilson et de Hull. Le premier a prôné une vision politique d'un ordre mondial tandis que le second a apporté une vision économique. Alors que l'Europe amorce depuis 1914-1918 son déclin économique, cette crise affirme en effet paradoxalement la prédominance des États-Unis, au moment même où ces derniers s'effondrent en entraînant les autres pays dans leur chute. Il s'agit seulement ici d'éclairer les conséquences de la crise de 1929 afin de mieux comprendre les origines du multilatéralisme.

Au cours de cette époque plusieurs blocs monétaires s'instaurent – le bloc sterling, le bloc dollar, le bloc franc –, à l'intérieur desquels les échanges sont garantis par une monnaie unique et protégée, cela d'autant plus que les devises ne sont plus convertibles entre elles. Le dumping se généralise, c'est-à-dire que le prix des produits sur les marchés extérieurs est inférieur à ceux pratiqués sur le marché intérieur (cette pratique a été par la suite interdite par le GATT puis par l'OMC). Ces zones d'influence coïncident avec les empires coloniaux de la Grande-Bretagne et de la France, et avec la zone d'influence qu'est l'Amérique latine pour les États-Unis. Dans ces conditions, la concurrence extérieure

s'aggrave et le protectionnisme se généralise, avec une très forte hausse des droits de douane. Aux États-Unis, cette hausse atteindra 59 %, en particulier avec la loi Smoot-Hawley votée en juin 1930³⁵. En Grande-Bretagne, les droits de douane ont augmenté en avril 1932 de 20 % sur les produits manufacturés, et jusqu'à 33 % sur les autres biens. En France, des quotas sont instaurés en 1931³⁶. Le repli économique est quasi général et contribue à créer un climat de méfiance et d'agressivité. Les principes prônés par les internationalistes, comme le désarmement douanier et l'égalité entre les partenaires commerciaux, semblent n'être plus qu'un lointain souvenir.

Par ailleurs, de nouvelles politiques vont se mettre en place au travers de l'État-providence afin de répondre au drame social du chômage de masse et à la misère. Ce chômage de masse était inconnu jusqu'alors aux États-Unis, tandis qu'il avait déjà fait son apparition en Europe au moment de la Révolution industrielle. Les États-Unis comptent 12 millions de chômeurs en 1932, l'Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, France) 11 millions.

Réactualiser l'internationalisme selon Cordell Hull

Un sursaut général va néanmoins se produire pour relancer l'internationalisme, même si l'« esprit de Genève » a failli quelques jours plus tôt à Rome, en raison d'un pacte diplomatique conclut de manière restreinte entre quatre pays (Italie, Allemagne, Grande-Bretagne et France). Le 12 juin 1933, se tient la Conférence économique et monétaire à Londres sous les auspices de la SDN, qui tente de concrétiser les aspects internationalistes comme la réduction des armements, le rétablissement des relations amicales et de la confiance entre toutes les nations ; en raison de la crise de 1929 s'y ajoute un nouvel aspect, celui de la stabilisation des monnaies pour favoriser les contrats des entreprises à l'extérieur. Cependant, le président Roosevelt s'éloigne à ce moment-là des vues internationalistes et libérales de son secrétaire d'État Cordell Hull, pour devenir plus sensible aux thèses protectionnistes soutenant des droits de douane élevés, développées par un autre groupe influent de conseillers économiques au sein du National Recovery Administration (NRA) et du Agricultural Adjustment Administration (AAA)³⁷. Finalement, cette conférence mondiale, qui a traduit un sursaut internationaliste après la crise de 1929, est un échec.

35 Herman van der Wee, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Ducoulot, 1990, p. 294.

36 Michel Rainelli, *L'OMC*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011, p. 16.

37 William Barber, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Alors que les pays ont désormais opté pour le protectionnisme, Cordell Hull a persévéré pour réactiver l'idée du désarmement douanier inscrit dans le Pacte de la SDN. Il est utile de préciser que cette disposition existait déjà aux États-Unis avec l'Underwood Act de 1913, mais elle est restée lettre morte à cause de la guerre, avant d'être annulée par les Républicains lors de leur retour au pouvoir en 1921. Franklin D. Roosevelt redevient favorable à cette idée et en 1934 le Congrès approuve le Reciprocal Trade Agreement Act, faisant de la non-discrimination et du libre-échange son credo. Grâce à cet acte juridique, le président des États-Unis est désormais habilité à conclure des baisses de droit de douane avec les gouvernements étrangers. Ce nouvel accord multilatéral est un succès dans la mesure où les échanges reprennent, certes timidement, entre les pays signataires. Le commerce international s'améliore à partir de 1934 pour les matières premières minérales, tandis que le commerce des produits manufacturés et agricoles reste sinistré jusqu'en 1945.

56

Néanmoins, la vision de Cordell Hull contient un certain idéal atlantique qui, d'après David Calleo et Benjamin Rowland, est assez ambigu. À vrai dire, cet idéal atlantique reflète le paradoxe américain ou encore l'ambiguïté de la porte ouverte. Au niveau de la politique nationale, il coïncide avec l'expansion économique des États-Unis qui nécessite de trouver de nouveaux débouchés à l'extérieur. Cependant, au niveau de la politique internationale, il exprime le souhait de trouver un nouvel équilibre mondial pour favoriser « la richesse de toutes les nations » et assurer par conséquent la paix du monde. « Nos politiques doivent par nécessité », insiste Hull, « être celles d'une grande puissance, dans la mesure où l'extension du commerce mondial et les communications modernes avaient rendu caduc [l'isolement] pour toujours³⁸ ». C'est le schéma d'une mondialisation en marche.

Cordell Hull, tout en étant un « admirateur ferme de Wilson et un supporter de la Société des Nations³⁹ », est donc allé plus loin que Woodrow Wilson dans l'architecture mondiale, en considérant qu'il faut élaborer un ordre mondial pratiquant l'égalité entre l'économie *et* la politique, et non en considérant d'abord la diplomatie et ensuite le commerce. Il déclare ainsi :

Le commerce sans entrave va de pair avec la paix ; les tarifs élevés et la concurrence économique déloyale vont de pair avec la guerre. Bien que d'autres facteurs fussent impliqués, je pensais que si nous pouvions obtenir de libéraliser les échanges commerciaux [par la diminution des discriminations et des obstacles], un pays ne serait pas terriblement jaloux d'un autre. Le niveau économique de

³⁸ Cordell Hull, *Peace and War*, *op. cit.*, p. 17. Discours à New York le 16 février 1935.

³⁹ Julius W. Pratt, *Cordell Hull, 1933-1944*, *op. cit.*, vol. 1, p. 4.

tous pourrait s'élever. Par conséquent, les insatisfactions économiques – qui engendrent les guerres – diminueraient et nous pourrions avoir une chance raisonnable d'établir une paix durable⁴⁰.

Les préoccupations des internationalistes sur les relations commerciales, au service de la paix, trouvent ici leur plus belle expression, mais Cordell Hull les englobe dans l'ensemble d'une politique économique.

Une nouvelle conception de la politique économique internationale

Trois motivations essentielles peuvent être dégagées des vues de Cordell Hull, qui forment à elles seules une équation inébranlable : la paix économique est garantie par l'ouverture des marchés en vue de favoriser l'extension du commerce international, qui est lui-même garanti par la puissance économique et financière, en l'occurrence les États-Unis. Ce nouvel ordre mondial épouse son temps, marqué par la crise de 1929, et traduit dans la réalité l'affirmation d'une nouvelle puissance américaine. C'est la raison pour laquelle l'internationalisme de Wilson a vite révélé ses propres limites, parce qu'il a davantage répondu au schéma mondial d'avant-guerre, fondé sur la puissance européenne et sur une diplomatie permettant de régler le problème des nationalités alors dominant.

Désormais soutenu par Franklin D. Roosevelt, Cordell Hull redéfinit le 16 juillet 1937 les principes fondamentaux en matière de politique internationale, en établissant les priorités suivantes :

le maintien de la paix ; la retenue nationale et internationale ; le non-recours à l'usage de la force pour toute politique ; la non-interférence dans les affaires internationales d'une autre nation ; le règlement des problèmes dans les relations internationales grâce au procédé des négociations et des accords pour la paix ; un respect fidèle des accords internationaux ; une modification des traités quand le besoin s'en fera ressentir, dans l'esprit d'aide mutuelle et de compromis ; le respect par toutes les nations des droits d'autrui et des performances sur la base d'obligations définies ; redynamiser et renforcer le droit international ; promouvoir la sécurité économique et la stabilité mondiale ; baisser ou supprimer les droits de douane excessifs du commerce international ; une égalité effective d'opportunité commerciale et l'application du principe d'égalité de traitement ; la limitation et la réduction de l'armement⁴¹.

40 Cité par Pierre Melandri dans son ouvrage sur *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1982, p. 32 : Denise Artaud, « Protectionnisme, libéralisation des échanges et conquêtes des marchés extérieurs aux États-Unis (1913-1934) », *Relations internationales*, n° 22, été 1980, p. 193-209, ici p. 203.

41 *Ibid.*, p. 32.

Il est frappant de constater le cheminement de sa pensée avec cette dernière allocution qui synthétise pour la première fois les principes de l'internationalisme de Wilson – tels que Cordell Hull les avaient lui-même énumérés en 1934 – et les dernières réflexions novatrices sur la paix économique. L'idée maîtresse de Hull, et c'est bien ce qui fait la force de sa vision d'un nouvel ordre mondial, tient dans cette logique : l'égalité de traitement au niveau économique (et non plus seulement commercial) entre les partenaires et l'interdépendance de leurs liens contribuent à asseoir la paix dans le monde. Dans ce dessein, l'ouverture des marchés nationaux aux investissements extérieurs et aux fournisseurs étrangers est bien la pierre d'angle de cette paix durable.

Pouvons-nous établir un parallèle entre les propos tenus par Hull en juillet 1937 avec le « discours de la Quarantaine » de Roosevelt le 5 octobre de la même année ? En effet, Roosevelt revient sur la scène internationale à cause de la nouvelle alliance passée entre le Japon et l'Allemagne, et affirme que les États-Unis recherchent la paix. Pour cela, il tend la main aux Européens qui sont en danger et met « en quarantaine les pays malades qui menacent la paix ». Le Japon les menace déjà du côté de l'océan Pacifique alors que l'Allemagne s'affirme du côté atlantique. Les deux océans qui bordent les États-Unis ne s'avèrent plus être les garants naturels de leur sécurité nationale, ce qui les inquiète.

Au cours de ces années 1930, le monde né avec le traité de Versailles de 1919, et plus encore celui du XIX^e siècle, disparaît. La crise de 1929 est le tournant décisif qui conduit à une nouvelle organisation du monde, qui prend désormais en compte les aspects économiques et sociaux alors qu'ils n'avaient pas été intégrés avec assez de force dans la SDN, même si le BIT avait été créé dans son sillage.

L'ACTE DE NAISSANCE DU MULTILATÉRALISME : LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE

Au carrefour des intérêts croisés de l'économie et du droit dans les relations internationales, Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill signent la Charte de l'Atlantique le 12 août 1941⁴². L'utopie des internationalistes prend véritablement forme avec ce document juridique où l'on retrouve leurs principes déjà synthétisés dans le discours de Hull en 1937.

Les fondements de la Charte

La Charte de l'Atlantique pose les principes fondamentaux du nouvel ordre mondial de l'après-guerre, en intégrant certains des Quatorze Points de Wilson, comme le renoncement aux conquêtes territoriales, l'autodétermination des peuples, l'accès égal de tous les États au commerce et aux matières premières

⁴² Voir le texte intégral, *infra*, annexe 2.

et la liberté des mers. La grande nouveauté dans cet échafaudage d'un monde nouveau est illustrée par la nécessité d'une coopération économique et politique des nations, « en attendant l'instauration d'un système plus large et permanent de sécurité ». Cela se traduira très rapidement en 1944 par les accords de Bretton Woods, qui créent le FMI, la BIRD et l'ONU. Finalement, il aura fallu une seconde guerre mondiale pour donner l'occasion à Cordell Hull de concrétiser le nouvel ordre mondial⁴³. Contrairement à ce qui pu être dit, la Charte de l'Atlantique n'a pas été « assez largement improvisée⁴⁴ ». Elle reprend indubitablement les documents de travail élaborés au sein du gouvernement américain dans le cercle de Cordell Hull. Comme celui-ci le déclare dans ses *Mémoires*, il n'a pas attendu 1941 pour y penser, mais a commencé dès 1939 :

Immédiatement après l'invasion de la Pologne par Hitler, j'ai demandé à mes principaux associés au sein du département d'État de commencer à porter plus d'attention aux problèmes à long terme. On peut considérer que le véritable travail du département sur les questions de l'après-guerre a commencé à ce moment-là⁴⁵.

Réfléchir à un nouvel ordre mondial après-guerre

À partir de 1939, Roosevelt et Hull tiennent successivement des discours qui éclairaient singulièrement cette prise de conscience de la nécessité d'organiser un autre monde, non plus seulement pour répondre à la crise économique internationale de 1929 mais aussi pour faire face à la menace fasciste. C'est pourquoi certains fragments de ces discours ont été repris, toujours pour tenter d'écrire l'histoire du multilatéralisme proprement dite.

Tout d'abord, dès le 27 décembre 1939 Hull crée un comité départemental pour préparer l'après-guerre avec quelques associés. Ces derniers formeront le noyau dur de l'équipe qui s'agrandira petit à petit, jusqu'à la mise en place des institutions multilatérales. Il s'agit de Summer Welles (sous-secrétaire du département d'État), R. Walton Moore (avocat du département), Adolf Berle (adjoint au secrétaire d'État), George S. Messersmith et Henry Grady (assistants du secrétaire d'État), Green Hackworth (conseiller juridique), Leo Pasvolsky (conseiller économiste chez Herbert Feis⁴⁶), Stanley Hornbeck (conseiller

⁴³ David P. Calleo et Benjamin M. Rowland, *America and the World Political Economy*, op. cit.

⁴⁴ Pierre Gerbet et al., *Le Rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU*, op. cit., p. 131.

⁴⁵ Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. Andrew Henry Thomas Berding, New York, Macmillan, 1948, vol. 2, p. 1626.

⁴⁶ Leo Pasvolsky a écrit en 1932 un ouvrage sur les dettes de guerre et la prospérité mondiale et, auparavant en 1921, sur l'économie soviétique. Il est l'homme-clé de la création du FMI et de la BIRD.

politique) et Jay Pierrepont Moffat (responsable de la division économique)⁴⁷. Au sein de ce comité, trois axes considérés comme prioritaires sont fixés : les problèmes politiques avec l'organisation de la paix, la limitation et la réduction de l'armement, les problèmes économiques. Le 8 janvier 1940, ce comité prend officiellement le nom d'Advice Committee on Problem of Foreign Relations (Comité de conseil sur les problèmes de politique extérieure) – un titre neutre, peu évocateur des formidables défis que doit relever ce comité. N'oublions pas que l'heure est au repli national puisque les États-Unis ont rappelé leur neutralité et que le Congrès, de nouveau isolationniste, pourrait ne pas apprécier cette nouvelle initiative d'ouverture et d'engagement du pays dans les affaires internationales. Puis Roosevelt annonce officiellement, le 3 janvier 1940, que le but de ce travail est de « s'efforcer d'encourager, avec les autres nations, la paix qui éclairera les soucis du monde⁴⁸ ». La paix dans le monde est assurément un sujet consensuel. Plus particulièrement, comme le précise Pierre Melandri, « si pour les Américains, la première guerre mondiale fut une leçon, seule la seconde leur permit d'en saisir toutes les implications⁴⁹ ».

Du point de vue économique, des contacts ont été pris avec d'autres gouvernements pour réfléchir à un système économique international établi sur des bases saines, ainsi qu'à la limitation et à la réduction de l'armement. En tant que secrétaire d'État de Roosevelt, Hull ne pouvait cependant pas ignorer les analyses de la crise faites par Keynes, qui a fortement influencé le New Deal. Ce dernier a particulièrement suggéré la mise en place d'institutions internationales chargées de réguler le marché :

Pour venir à bout du problème économique qui absorbe maintenant nos énergies morales et matérielles, le monde occidental possède déjà en effet les ressources et les techniques nécessaires ; il reste à créer une organisation capable de les mettre en œuvre de manière adéquate⁵⁰.

Mais cette coopération intergouvernementale est contrariée par l'invasion de la Scandinavie, des Pays-Bas et de la France au printemps 1940. C'est à ce moment qu'est introduite, dans les documents de travail du comité, la notion de sécurité comme problème premier, alors qu'on utilisait jusqu'à présent l'expression des Quatorze Points de Wilson, c'est-à-dire « la limitation et la réduction de l'armement ».

47 L'essentiel de ces informations provient du deuxième tome des *Memoirs* de Cordell Hull (New York, Macmillan, 1948). Voir aussi Veronika Heyde, « Discussions américaines concernant l'Europe de l'après-guerre (1940-1944) », *Les Cahiers IRICE*, n° 1, 2008/1, p. 49-62.

48 Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. cit., vol. 2, p. 1627.

49 Pierre Melandri, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 20.

50 John M. Keynes, *Essai sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971, p. 12-13.

Roosevelt prononce ensuite le discours de l’Arsenal de la démocratie le 29 décembre 1940 avec cette remarque percutante : « il n’est pas exagéré de dire que nous tous, Américains, allons vivre avec un pistolet pointé sur nous – un pistolet chargé de balles explosives aussi bien économiques que militaires⁵¹ ». Puis, il s’adresse au Congrès le 6 janvier 1941 pour aligner les Quatre Libertés (d’expression, de religion, d’économie et d’action individuelle), dans les termes suivants :

Ces quatre libertés sont une base définitive pour réaliser un monde dans notre temps présent et pour les générations futures, un monde qui sera l’exacte antithèse de ce qu’on appelle l’ordre nouveau de la tyrannie, que les dictateurs cherchent à créer avec le fracas d’une bombe⁵².

Elles serviront dorénavant de base de travail pour le comité, en vue de mettre au point un nouvel ordre mondial. Enfin, c’est le 24 avril 1941 que le gouvernement révèle publiquement qu’il travaille sur le projet d’un nouvel ordre mondial basé sur la paix et la justice. Enfin, le 18 mai 1941, celui-ci précisera qu’il cherche à « établir les fondations d’un ordre international dans lequel les nations indépendantes coopéreront librement entre elles pour leur intérêt mutuel⁵³ ». Il a fallu attendre un peu plus d’un an pour faire connaître le travail de ce Comité, car la situation en Europe a rapidement évolué entre 1939 et 1941.

L’intérêt mutuel : le nouveau credo

La notion d’intérêt mutuel reprend assurément l’intérêt international de la SDN dans les rapports mutuels entre les pays. Alors que l’intérêt international, élaboré dans les années 1920, était nouveau et original pour l’époque – qui considérait l’intérêt national comme essentiel en diplomatie –, il n’a pas connu un grand succès au sein de la SDN. Dans le cadre du nouvel ordre mondial élaboré au sein de ce Comité américain, l’intérêt mutuel va plus loin, car il rejoint le principe libéral de David Ricardo et d’Adam Smith, selon le modèle suivant : le pays fournisseur aurait peur de connaître une surproduction invendable, et le pays bénéficiaire craindrait de connaître une pénurie de biens. De plus, l’expression *intérêt mutuel* relève davantage du langage économique, ce qui montre bien son influence dans le droit international.

51 Cordell Hull, *Peace and War*, op. cit., p. 54.

52 *Ibid.*, p. 68. Il est manifeste que Roosevelt fait allusion à la bombe atomique, après le lancement du projet Manhattan.

53 Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. cit., vol. 2, p. 1630.

Le 27 mai 1941, Roosevelt proclame « l'urgence nationale illimitée », et dresse un véritable répertoire de ce qui pourrait arriver au monde démocratique si Hitler remportait la guerre, pointant en particulier le spectre d'« une mainmise totale sur l'économie des nations de l'hémisphère occidental⁵⁴ ». La question de la sécurité nationale des États-Unis resurgit face à la menace de l'Allemagne nazie, comme lorsque l'Allemagne de Guillaume II sabordait leurs bateaux de commerce avant leur entrée en guerre en 1917.

À la lumière de cette chronologie mettant en parallèle les discours de Roosevelt et de Hull, et de la mise en place du Comité gouvernemental pour le nouvel ordre mondial, on peut mieux situer le contexte et les origines de la Charte de l'Atlantique d'août 1941.

Une alternative multilatérale face au fascisme et au communisme

62 Avec la Charte de l'Atlantique, Roosevelt et Churchill ont tout d'abord voulu rappeler et réaffirmer avec force les principes de la démocratie libérale, qui s'appuie sur les droits de l'individu, les élections, la question sociale et la notion de la souveraineté nationale, et sur lesquels leurs pays s'étaient construits. Nous retrouvons assurément en filigrane les liens établis entre les États-Unis et l'Europe du Nord-Ouest depuis la Révolution industrielle, qui sont identifiés par l'expression de « la civilisation mondiale ». Cette civilisation implique des forces profondes qui lient certains pays entre eux, et qui se caractérisent par la reconnaissance des mêmes valeurs politiques, d'un même système économique et d'une même forme de société. Par ailleurs, Roosevelt l'affirmera avec force en présentant ce document devant le Congrès : « Il représente un but qui vaut la peine pour le type de civilisation que nous recherchons⁵⁵ ».

En effet, la Charte de l'Atlantique vise les pays participant à l'économie de marché face au régime bilatéral et autarcique qui caractérise l'Ordre nouveau fasciste. De même, il affirme son attachement au régime démocratique dit libéral face aux États dictatoriaux fascistes de l'Ordre nouveau. Finalement, cette Charte proclame non seulement un nouvel ordre mondial, mais souligne qu'un autre modèle de société est possible ce qui n'a été guère perçu jusqu'à présent dans l'historiographie.

Ce n'est donc pas par hasard que le nouvel ordre international s'appelle ainsi, comme pour proposer ou rappeler une alternative possible à cet Ordre nouveau d'Hitler. Et ce n'est pas non plus par hasard que ce nouvel ordre international prend aussi le nom de multilatéralisme, pour s'opposer au bilatéralisme pratiqué par l'Ordre nouveau, et peut-être aussi pour réfuter l'unilatéralisme fasciste.

54 *Id.*, *Peace and War*, *op. cit.*, p. 68.

55 *Ibid.*, p. 72.

Déjà en 1938, Cordell Hull déclare : « nous risquons de nous retrouver dans une situation telle qu'il nous faudra réorganiser notre structure d'ensemble économique et sociale, ce qui voudra dire des standards de vie plus bas, une réglementation excessive et la diffusion d'une économie en détresse⁵⁶ ». Et en 1940, il précise qu'il s'agit « de préserver notre mode de vie⁵⁷ ».

De la même façon, cette Charte reprend les fondements des Quatorze Points de Wilson, qui reconnaissent l'économie capitaliste et la démocratie libérale comme voie possible pour la paix du monde, peu de temps après l'éclatement de la Révolution bolchevique de 1917. De nombreuses similitudes sautent aux yeux, et font penser que cette Charte ne s'oppose pas seulement à l'Ordre nouveau fasciste, mais se démarque du moins implicitement du régime communiste soviétique. En effet, celui-ci connaît aussi un régime autarcique, bilatéral, une économie non-capitaliste puisque marxiste, et ne reconnaît pas la démocratie libérale comme forme de régime politique possible.

La Charte s'affirme en fait face à ces deux « mondes », explicitement face à l'Ordre nouveau de l'Allemagne depuis 1939 et implicitement face au régime soviétique de l'URSS depuis 1917. En effet, ce sont les deux idéologies qui dominent le monde en 1941, et le libéralisme se révèle réduit à une peau de chagrin. La Charte de l'Atlantique peut être considérée comme l'acte de naissance officielle du multilatéralisme. Mais elle reste encore un idéal en devenir face aux mondes soviétique et nazi, qui eux sont déjà une réalité. C'est en ce sens que cette Charte de l'Atlantique procède d'un pari audacieux. Cette notion de pari formera par ailleurs l'essence intrinsèque du multilatéralisme. Ce document se lit en effet comme une déclaration d'espoir plutôt audacieuse car, en 1941, on ne peut prétendre à une amélioration de la situation du côté des résistants à Hitler.

Une participation paradoxale de l'URSS au nouvel ordre mondial ?

Toutefois, si l'on fait bien attention au déroulement des événements, les informations optimistes qui parviennent sur la résistance russe face à l'avancée nazie peuvent permettre d'espérer un retournement pour la première fois depuis le début de la guerre. De plus, l'URSS a renié le pacte germano-soviétique en juin 1941. La position russe change alors au regard des alliés occidentaux.

Jusqu'à présent, ces deux événements majeurs en ce qui concerne l'URSS n'ont pas été assez pris en compte pour mieux comprendre l'attitude de Churchill et de Roosevelt, qui vont offrir leur aide à Staline au lendemain de la signature de la Charte. C'est pour cela que la Charte ne proclame pas haut et fort son

⁵⁶ *Ibid.*, p. 38.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 54.

opposition au régime communiste, même si on peut la lire d'une manière sous-jacente. Staline ne s'y trompera pas, en faisant part de ses griefs de n'avoir pas été auparavant associé à cette Charte⁵⁸. Ce point mériterait d'être davantage exploré dans l'historiographie. Parce que tous les efforts doivent être réunis face à un ennemi commun qui est Hitler, malgré leurs divergences sur le régime politique et économique, les trois pays consolident leur alliance. Ici, on retrouve presque le même scénario qu'en 1934 : l'URSS est sortie de son isolement pour entrer dans la SDN, afin de lutter contre le fascisme. Cette fois-ci, l'alliance est totale parce que le monde est en guerre. C'est la Guerre totale.

Dorénavant, la Charte de l'Atlantique est considérée comme le fondement des principes de la politique internationale, et sera par conséquent la référence pour les conférences internationales à venir.

64

Puis, l'attaque japonaise sur Pearl Harbor aura lieu le 7 décembre 1941 et les États-Unis entrent en guerre à leur tour, soit quatre mois après la signature de la Charte de l'Atlantique. Ensuite, le 22 décembre 1941, l'Advice Committee on Problem of Foreign Relations sera désormais placé sous l'autorité du président Roosevelt. Mais ce Comité commencera son véritable travail en octobre 1942, en ayant trois options à l'étude : la création d'agences internationales dans le domaine économique et social ; la régulation de l'armement ; l'établissement d'une organisation mondiale pour le maintien de la paix et de la sécurité, et pour la promotion d'une coopération générale entre les nations⁵⁹.

Entre-temps a eu lieu un autre événement qui a renforcé l'urgence de ce travail : la déclaration des Nations unies le 1^{er} janvier 1942⁶⁰. Cette déclaration regroupe vingt-six pays luttant contre les pays de l'Axe et reprend les principes contenus dans la Charte de l'Atlantique ainsi que ceux du discours des Quatre Libertés de Roosevelt : « défendre la vie, la liberté, l'indépendance et la liberté religieuse ; préserver les droits humains et la justice chez eux et ailleurs ; mener un combat commun contre les forces brutales et sauvages qui cherchent à subjuguier le monde ». Pour Cordell Hull, la Charte de l'Atlantique et la Déclaration des Nations unies posent ainsi les bases de la nouvelle politique internationale, toutefois avec l'accord de l'URSS.

À travers les discours et les événements qui ont été replacés dans le cadre de l'histoire du multilatéralisme, nous pouvons nous rendre compte de

58 *Id.*, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. cit., vol. 2, p. 1165.

59 *Ibid.*, p. 1636.

60 Les premiers pays signataires de la Déclaration des Nations unies sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS, la Chine, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, la Yougoslavie, le Costa-Rica, Cuba, la Tchécoslovaquie, la République dominicaine, la Grèce, Haïti, l'Inde, les Pays-Bas, le Nicaragua, Panama et l'Union sud-africaine.

son élaboration et de son cheminement dans les plus hautes instances du gouvernement américain, pour devenir une réalité politique. Dès 1941, puis entre 1942 et 1945, des discussions décisives ont eu lieu entre les trois Grands, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS, pour mettre au point un plan militaire d'ensemble face à l'Ordre nouveau, mais aussi pour réaliser le nouvel ordre mondial. Ce sera le début des grandes conférences qui se tiendront successivement à Moscou en octobre 1943, à Téhéran en décembre 1943, à Dumbarton Oaks (Washington D. C.) en 1944, à Yalta en février 1945 et à Potsdam en juillet 1945. L'URSS est active dans ces grandes conférences internationales, puis en retrait à partir des accords de Bretton Woods. Roosevelt pouvait-il aller plus loin dans cette forme de coopération avec l'URSS ? Le risque était, sûrement à ses yeux, celui d'une grande dispute qui aurait mis à bas la construction du système multilatéral. Roosevelt avait encore besoin de l'URSS, après la fin de la guerre, pour le mettre en place ; ou alors, il envisageait ne pas le limiter à l'Ouest de l'URSS – ce qui est un point important à souligner.

Un courant régionaliste américain ?

D'après les mémoires de Cordell Hull, il y eut au sein du gouvernement de Roosevelt deux tendances affichées pour la future organisation internationale des Nations unies, plus précisément avant les conférences de Moscou et de Dumbarton Oaks en 1943. Ces deux tendances concernent l'internationalisme et le régionalisme, qui se sont affirmées comme deux voies possibles pour l'après-guerre. En effet, ce modèle régionaliste en relations internationales a été envisagé en 1943 par Summer Welles, alors en charge du sous-comité spécial sur l'organisation internationale, et collaborateur direct de Cordell Hull en tant que sous-secrétaire du département d'État. Ce modèle régionaliste a rencontré auprès de Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt un écho favorable, car ces derniers y songeaient aussi. C'est un chapitre de l'histoire des relations internationales qui est passé inaperçu, alors qu'il a déterminé l'avenir du système international.

Le 26 mars 1943, le sous-comité spécial sur l'organisation internationale a proposé une esquisse régionale, que Cordell Hull a catégoriquement refusée en faisant valoir sa vision internationaliste haut et fort auprès de Franklin Roosevelt⁶¹. Cette esquisse aurait compris onze membres, dont les quatre puissances représentées en tant que nations (États-Unis, URSS, Grande-Bretagne et Chine), et les sept autres membres représentés en tant que région du monde. Étant internationaliste et par conséquent universaliste, Hull ne pouvait concevoir le monde découpé en régions, car cela contribuerait à ses

61 Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. cit., vol. 2, p. 1639-1640.

yeux à revenir au modèle d'avant-guerre, qui verrait de nouveau surgir des zones protectionnistes, des guerres économiques, des alliances régionales rivales, des blocs économiques et monétaires. De plus, cela poserait de graves problèmes politiques quant à l'équilibre du pouvoir entre les régions.

Cependant, le président Roosevelt et le premier ministre Churchill étaient sensibles à cette vision régionaliste du monde d'après-guerre. Comme le dit Cordell Hull, « au printemps 1943, tous les deux, le Président et le Premier Ministre, étaient convaincus qu'après la guerre, le monde devrait être organisé sur une base régionale. Les nations dans certaines régions géographiques pourraient former une bande pour maintenir la paix dans ces zones. Il pourrait y avoir une organisation internationale, mais elle ne ferait pas plus que coordonner le travail des organisations régionales⁶² ». Que penser de cette vision commune à ces deux dirigeants ? Que s'est-il donc passé pour que l'organisation internationale devienne ONU, telle que nous la connaissons ? Il est intéressant de détailler la suite, car elle montre à quel point Cordell Hull a dû faire valoir la position internationaliste face à ces dirigeants et aussi face au sous-comité sur l'organisation internationale, qui était favorable au modèle régionaliste.

66

De son côté, Churchill a proposé sa propre version, c'est-à-dire qu'une organisation internationale devrait seulement coordonner le travail des organisations régionales, envisagées sous la forme suivante : un bloc scandinave, un bloc danubien, un bloc balkanique et un bloc moyen-oriental (ici, ne sont pas considérées l'Afrique et les Indes, alors comprises dans l'Empire colonial britannique). Puis, subordonnés au Conseil mondial, trois conseils régionaux seraient représentés : le Conseil européen, le Conseil américain et le Conseil oriental. Même si Franklin D. Roosevelt a fortement approuvé cette vision régionaliste, il a toutefois exprimé sa préférence pour une gestion mondiale faite uniquement par les quatre puissances⁶³. Cependant, notons que Summer Welles, Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill ont eu cette intuition que le monde deviendrait régional pour être davantage et réellement mondial. Quoique avec une certaine réserve en ce qui concerne Churchill, qui n'a pas inclus l'Empire colonial britannique dans sa vision régionaliste.

Pourtant, les États-Unis expérimentent déjà cette forme régionale, sous la forme de coopération, avec la Pan-American Union (l'Union panaméricaine), qui englobe les républiques américaines du Nord et du Sud en 1865, juste après la formulation de la doctrine Monroe en 1823. Cette formule sera approfondie plus tard en 1889-1890, et en 1948 elle se concrétisera en devenant

62 *Ibid.*

63 *Ibid.*, p. 1641-1643.

l'Organisation des États américains (OAE) avec une Charte⁶⁴. Cette relation suppose des accords régionaux entre les États-Unis et les autres républiques du Sud, comme le fait remarquer Cordell Hull :

Dans la relation des États-Unis avec les républiques américaines dans le système Pan American, nous, du moins sous le gouvernement de Roosevelt, avons fait valoir un certain accord économique et autre; nous n'avions pas souhaité instaurer des accords préférentiels dans l'hémisphère occidentale ou dominer les économies des autres républiques⁶⁵.

À ses yeux, ce genre d'accords ne peut être transposé ailleurs, car cela conduirait à établir des zones protectionnistes. On constate ainsi que l'Amérique latine relève d'un régime spécial, avec un traitement préférentiel en économie, mais réservé à cette seule région dans le monde, ce qui traduit l'emprise de la doctrine Monroe sur cette sphère géographique. L'exemple du Pan American ne peut par conséquent pas convaincre Cordell Hull d'une vision régionaliste élargie, car ce dernier le considère comme particulier en tant que zone d'influence, et cela fait toute la différence avec l'Europe.

Néanmoins, la force de persuasion de Cordell Hull a eu raison de ce courant régionaliste au moment de la conférence de Moscou en octobre 1943 et ensuite il n'en a été plus question lors de la conférence à Dumbarton Oaks en automne 1944⁶⁶. C'est ainsi que Cordell Hull conclut ce combat en revenant de Moscou le 18 novembre 1943 par ces mots : « Nous étions maintenant libres de travailler de tout cœur à ce seul but d'établir une organisation des Nations unies⁶⁷ ».

De la même façon qu'on a identifié l'institutionnalisme américain, aurait-on omis cet autre courant qu'est le régionalisme américain et qui s'est réellement manifesté au sein du gouvernement des États-Unis et auquel Franklin Roosevelt a été sensible? Cela expliquerait ainsi la facilité avec laquelle la première organisation régionale a été créée en Europe dès 1944 et qui est l'European Coal Organisation (ECO) et les suivantes comme l'OECE et l'OTAN. Ce serait une piste de recherche fort intéressante, car la politique extérieure des États-Unis est non seulement internationaliste dans sa vision de l'ordre mondial, mais aussi régionaliste dans sa façon de gérer concrètement les affaires. À chaque zone géographique, correspond en effet une politique déterminée.

64 Christopher R. Thomas et Juliana T. Magloire, *Regionalism versus Multilateralism. The Organization of American States in a Global Changing Environment*, Boston/Dordrecht/London, Kluwer Academic Publishers, 2000.

65 Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. cit., vol. 2, p. 1644.

66 *Ibid.*, p. 1644-1647.

67 *Ibid.*, p. 1648.

Alors que Woodrow Wilson n'avait pu obtenir l'adhésion du Sénat à son plan de Paix en 1920, Franklin Roosevelt l'obtiendra en septembre et en novembre 1943 avec les résolutions Fulbright et Connally. Celles-ci autorisent la participation des États-Unis « à une organisation internationale, fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les États [...], pour le maintien de la paix et de la sécurité ». Le feu vert est enfin donné pour que les États-Unis s'engagent résolument dans les affaires du monde et sortent de leur isolationnisme suivi depuis 1920.

68

L'internationalisme de Wilson a ainsi révélé ses limites après la première guerre mondiale car la notion de la sécurité collective n'a pas résisté face à la traditionnelle conception de la sécurité nationale et que l'intérêt international n'a guère inspiré les pays membres de la SDN. L'internationalisme de Wilson n'a pas non plus résisté face à la crise de 1929 qui a relégué au second plan ces considérations de sécurité et de paix d'ordre international, quand chaque pays cherchait individuellement une solution économique. Paradoxalement, cette crise mondiale a révélé l'extrême interdépendance tissée entre les États-Unis, nouveau moteur économique du monde, et les autres pays. C'est pourquoi, ce sont les intérêts internationaux des États-Unis qui ont fini par prévaloir en 1941 sur leurs intérêts nationaux, particulièrement à cause de la menace nazie qui pesait sur le modèle économique et social établi depuis la Révolution industrielle, sur leur « *way of life* ».

L'extension de la menace nazie au monde entier a finalement été plus importante que l'établissement d'un régime communiste soviétique, alors confiné à l'Est de l'Europe. La victoire de l'Ordre nouveau aurait-il plus sûrement signifié la fin du modèle libéral que celle du communisme ? Après 1945, les États-Unis, désormais leaders, n'auront de cesse de mettre en place le nouvel ordre international de la Charte de l'Atlantique de 1941. Mais, une fois l'ennemi commun disparu, les États-Unis et l'URSS se retrouveront face à face.

Le multilatéralisme est dans son essence un pari car il est l'expression d'une utopie qui s'est voulue réaliste. Réaliste, car la vision d'un nouveau monde forcément meilleur, a intégré les leçons des trois événements qui ont changé les relations internationales : la guerre de 1914-1918, la crise de 1929 et la guerre de 1939-1945. Sur ce point, nous rejoignons de nouveau les internationalistes qui ont développé cette forme d'utopie :

Loin de s'opposer, la prophétie du droit international qui se développe dans les sociétés savantes, notamment la vision d'une "paix par le droit" et le réalisme politique que supposent les expériences d'expertise juridique au

service de diplomaties peu disposées à se laisser déposséder de leurs prérogatives au profit de mécanismes juridiques se trouvent articulés dans une forme d'utopisme réaliste⁶⁸.

Le pari du multilatéralisme consiste assurément à donner forme à cette « utopie réaliste ».

⁶⁸ Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez, « Les “bons offices” du droit international », art. cit., p. 115.

Annexes

LES QUATORZE POINTS DE WILSON : MESSAGE DU 8 JANVIER 1918

[...] Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des violations du droit se sont produites qui nous touchaient au vif, et qui rendaient la vie de notre peuple impossible, à moins qu'elles ne fussent réparées, et que le monde ne fût une fois pour toutes assuré contre leur retour.

Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes.

Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis. Tous les peuples du monde sont en effet solidaires dans cet intérêt suprême, et en ce qui nous concerne, nous voyons très clairement qu'à moins que justice ne soit rendue aux autres, elle ne nous sera pas rendue à nous-mêmes.

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul possible selon nous, est le suivant :

1° Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.

2° Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sauf dans le cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.

3° Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.

4° Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

5° Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts

des populations en jeu pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre sera à définir.

6° Évacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les nations du monde, en vue de donner à la Russie toute latitude, sans entrave ni obstacle, de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; pour lui assurer un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son propre choix, et même plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs dans les mois à venir sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur sympathie intelligente et généreuse.

318

7° Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées, pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais.

8° Le territoire français tout entier devra être libéré et les régions envahies devront être restaurées ; le préjudice causé à la France par la Prusse en 1871 en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, préjudice qui a troublé la paix du monde durant près de cinquante ans, devra être réparé afin que la paix puisse de nouveau être assurée dans l'intérêt de tous.

9° Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités.

10° Aux peuples de l'Autriche-Hongrie dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

11° La Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; les territoires occupés devront être restaurés ; à la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer ; les rapports des États balkaniques entre eux devront être déterminés par un échange amical de vues basé sur des données d'attaches traditionnelles et nationales historiquement établies ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale seront fournies à ces États.

12° Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la

pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées ; quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection de garanties internationales.

13° Un État polonais indépendant devra être créé, qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer ; leur indépendance politique et économique aussi bien que leur intégrité territoriale devront être garanties par un accord international.

14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE (14 AOÛT 1941)

Le Président des États-Unis et M. Churchill, Premier Ministre, représentant le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'étant réunis, croient devoir faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le Monde.

Premièrement, leurs pays ne recherchent aucune expansion territoriale ou autre.

Deuxièmement, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit conforme aux désirs librement exprimés des populations intéressées.

Troisièmement, ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de Gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains.

Quatrièmement, ils s'efforceront, tout en respectant comme il se doit leurs obligations existantes, d'assurer, sur un pied d'égalité, à tous les États, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès et la participation, dans le monde entier, au commerce et aux matières premières indispensables à leur prospérité économique.

Cinquièmement, ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

Sixièmement, une fois définitivement détruite la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et qui assurera à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre durant toute leur existence à l'abri de la crainte et du besoin.

Septièmement, une telle paix doit permettre à tous les hommes de parcourir sans entrave les mers et les océans.

Huitièmement, ils sont convaincus que toutes les nations du monde, pour des motifs aussi bien réalistes que spirituels, devront finir par renoncer à l'usage de la violence. Puisqu'à l'avenir aucune paix ne saurait être durable tant que les nations qui menacent ou pourraient menacer de commettre des actes d'agression en dehors de leurs frontières continueront à disposer d'armements terrestres,

navals ou aériens, ils sont convaincus qu'en attendant l'institution d'un système permanent de sécurité générale établi sur des bases plus larges, il est essentiel de désarmer ces nations. En outre, ils entendent faciliter et encourager toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger, pour les peuples pacifiques, le fardeau des armements.

PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
SIGNÉE À SAN FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

Nous, peuples des Nations unies,

Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations unies.

GLOSSAIRE

Bilatéralisme : Accord exclusif entre deux pays. Ce système a longtemps caractérisé les régimes soviétique et nazi ; il a été particulièrement combattu par le département du Trésor des États-Unis en Europe de l'Ouest au lendemain de la guerre. Le risque d'un accord bilatéral est, pour l'un des partenaires, d'être confronté à l'insolvabilité de l'autre. De nos jours, on assiste à une recrudescence d'accords commerciaux bilatéraux en-dehors de l'OMC.

Coopération régionale (caractérisée soit par la zone, soit par l'association, ou encore par l'accord de libre-échange) : Elle est plus libérale que l'intégration régionale (voir ci-dessous). La zone de libre-échange ne s'occupe que de la suppression des barrières douanières et de la libre circulation des marchandises entre les pays membres. Pour cela, elle ne cherche pas à unifier les marchés nationaux en un seul, puisque ces pays membres gardent toute leur souveraineté nationale. Le modèle par excellence est l'Association de libre-échange du Nord de l'Amérique (ALENA).

Coopération internationale : Mode de relations diplomatiques entre les États au sein d'une organisation internationale, qui préserve leur souveraineté et leurs frontières nationales.

Intégration régionale (caractérisée par le marché commun ou la communauté) : Elle vise à intégrer des marchés nationaux pour en former un seul, dans le cadre institutionnel d'une région. Ce mode atteint une homogénéité tant dans les normes adoptées par les pays membres que dans la cohérence de leurs politiques économiques. Cette intégration régionale, en général économique, est particulièrement caractérisée par la concession d'une partie plus ou moins importante de la souveraineté nationale des pays membres. Le modèle par excellence est l'Union européenne (UE).

Libéralisation : La libéralisation des échanges vise à les libéraliser dans le sens d'un accroissement du libéralisme. Cela se traduit par une ouverture des échanges encore plus importante grâce à la baisse des tarifs douaniers et des obstacles invisibles.

Multilatéralisation : il s'agit d'un concept né pour marquer la fin de la Guerre froide et dépasser les antagonismes idéologiques. Il vise à expliciter le concept de la mondialisation, très critiqué et vague, et par là même à le remplacer. Il précise en effet que le point de départ est le système multilatéral de 1945 à nos jours et que le mot *fin* n'est pas encore écrit. Il introduit aussi la question de l'interaction entre l'institution, l'État et le marché. Enfin, il induit que le capitalisme est en cours de mutation au cours de cette période, puisqu'il se démarque du capitalisme industriel du XIX^e siècle aux années de la Grande Dépression. Il met aussi en valeur la diffusion dans l'espace de ce système international, en partant des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, vers l'Asie, le Pacifique, l'Afrique et le monde entier après 1989.

326

Multilatéralisme (aussi appelé « nouvel ordre économique mondial ») : N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine construite sur la base d'un équilibre, ou d'une moyenne entre le libéralisme d'Adam Smith et l'interventionnisme de John Keynes. Il a été conçu par Cordell Hull et son équipe après la crise de 1929 et pendant la seconde guerre mondiale, au sein du gouvernement américain de Franklin D. Roosevelt. Il a été mis en place à partir de 1945 et s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales, comme l'ONU, l'OMC, le FMI, l'OIT,.... et régionales, comme l'Union européenne, l'Union africaine, le MERCOSUR, l'ASEAN,...). Ces institutions sont définies par des principes moraux : la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits individuels. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser « l'ordre au-dessus du chaos » sur une base ternaire et égalitaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

Régionalisme : Qualifie le mouvement qui cherche à organiser institutionnellement un groupe de pays, afin d'obtenir une certaine autonomie dans la gestion de leur région, que ce soit sur le mode de la coopération ou celui de l'intégration.

Stabilité/stabilisation : Mot-clé du multilatéralisme et objectif de la politique étrangère des États-Unis après-guerre. La stabilité s'obtient par paliers : la stabilité économique mène à la stabilité sociale puis à la stabilité politique.

Unilatéralisme : Il consiste à imposer aux autres pays des règles de jeu qui n'ont pas été négociées au niveau multilatéral (définition proposée par Jean-Marc Siroën, « L'unilatéralisme des États-Unis », *AFRI*, vol. 1, 2000, p. 570-582).

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Publiques

Archives nationales des États-Unis, Washington, D.C.

840 6362, Diplomatic Branch: European Coal Organisation, 1945-1947.

RG 469, Records of US Foreign Assistance Agencies (FOA), 1950-1954.

RG 469, Records of the Agency for the International Development, 1953-1956.

RG 40, Records of the Department of Commerce, 1961-1963.

Archives nationales de France, Paris

5AG2, gouvernement de Georges Pompidou, 1971-1973.

86AJ, Jean-René Bernard, conseiller de Georges Pompidou, 1971-1973.

Archives de la Commission de la Communauté européenne, Florence

CEAB, Haute autorité de la CECA, 1952-1957.

Archives de l'Organisation des Nations unies, Genève

European Coal Organisation, 1945-1947.

Privées

Archives du Comité d'étude des producteurs de charbon de l'Europe occidentale, Bruxelles
1952-1958.

Archives de Jean Monnet, fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne

AMF, plan Monnet, 1945-1948.

AMG, plan Schumann, 1947-1950.

AMH, CECA, 1952-1955.

ARM, Robert Marjolin, 1957-1968.

AMK, Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 1959-1969.

SOURCES PUBLIÉES

Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », et rés. n° 3202 (S-VI) : « Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », 1^{er} mai 1974.

Commission européenne, *Bulletin de la CEE*, Bruxelles, 1959.

CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », New Delhi, 10 décembre 1998.

CNUCED et PNUD, « Développement des capacités pour le commerce en Afrique. Séries sur les négociations commerciales et l'Afrique : n° 3 (supplément) », New York/Genève, Nations unies, 2007, <unctad.org/fr/docs/ditctncd20066_fr.pdf>.

GATT, *Les Travaux du GATT en 1959-1960*, Genève, mai 1960.

—, *Les Travaux du GATT en 1961/62*, Genève, mai 1962.

328

—, *Les Travaux du GATT en 1967/68*, Genève, mai 1969 (qui sont devenus ensuite *Les Rapports annuels* de l'OMC).

Nations unies, *Les Difficultés du multilatéralisme. L'heure du renouvellement*, 1985.

OECE, *Rapport intérimaire de l'OECE sur le programme de relèvement européen*, Paris, le 30 décembre 1948.

OCDE, *Croissance économique, 1960-1970. Perspectives en milieu d'exercice*, Paris, 1966

—, *Activités de l'OCDE. Rapport du Secrétaire général*, 1970, Paris.

UNION AFRICAINE, *Conférence des ministres du commerce de l'UA sur les produits de base*, 21-23 novembre 2005 à Arusha.

UNCTAD, MASHAYEKHI Mina et ITO Taisuke (dir.), *Multilateralism and Regionalism: The New Interface*, United Nations, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, Mehdi, « La Cnuced XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo ? », *Asymétries*, n° 1, 1^{er} trimestre 2005, p. 20-22.
- AMBROSIUS, Llyod E., *Wilsonianism. Woodrow Wilson and his Legacy in American Foreign Relations*, New York, Palgrave MacMillan, 2002.
- AMPIAH, Kweku, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955. The reactions of the US, UK and Japan*, Folkestone, Global Oriental, 2007.
- APPY, Christian G., *Cold War Constructions. The Political Culture of the United States Imperialism, 1945-1966*, Cambridge, Massachusetts Press, 2000.
- ARCHIBALD, Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963 : les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- ARMSTRONG, Philip, GLYN, Andrew et HARRISON, John, *Capitalism since 1945*, Oxford, Basil Blackwell, 1991.
- ARTAUD, Denise, *Les États-Unis et leur arrière-cour*, Paris, Hachette, 1995.
- , *L'Amérique en crise. Roosevelt et le New Deal*, Paris, Armand Colin, 1987.
- , *Les Dettes interalliées. La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Paris, Honoré Champion, 1978.
- ASBEEK, Brusse Wendy, *Tariffs, Trade and European Integration 1947-1957. From Study Group to Common Market*, New York, St Martin's Press, 1997.
- ASKENAZY, Philippe, *Les Décennies aveugles. Emploi et croissance, 1970-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- ATTAR, Frank, *Le Droit international entre ordre et chaos*, Paris, Hachette, 1994.
- AUDIT, Bernard (dir.), « L'américanisation du droit », vol. 45 d'*Archive de philosophie du droit*, 2001.
- BACOT-DÉCRIAUD, Michèle, BACOT, Paul, COLARD, Daniel et DONNEUR, André (dir.), *Le Multilatéralisme : mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- BADIE, Bertrand et DEVIN, Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationales*, Paris, La Découverte, 2007.
- BAIROCH, Paul, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes. Convergences et clivages », *Population*, vol. 47, n° 6, 1992, p. 1485-1503.
- , *Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997.

- BALDWIN, Richard A., *Economic Statecraft*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- BARBER, William, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- BARIÉTY, Jacques *et al.* (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007.
- BARJOT, Dominique (dir.), *Catching Up America. Productivity Missions and the Diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- et RÉVEILLARD, Christophe (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythe et Réalité*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- BARON, Catherine, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, n° 54, 2003, p. 329-349.
- BASLÉ, Maurice, BENHAMOU, Françoise, CHAVANNE, Bernard, GÉLÉDAN, Alain, LÉOBAL, Jean et LIPIETZ, Alain, *Histoire des pensées économiques*, Paris, Dalloz, 1993, t. I, *Les Fondateurs*, t. II, *Les Contemporains*.
- BATTITESLLA, Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- BAYNE, Nicholas et WOOLCOCK, Stephen (dir.), *The New Economic Diplomacy. Decision-making and Negotiations in International Economic Relations*, Hampshire, Ashgate, 2003.
- BAZZOLI, Laure, *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BEAUD, Michel, DOLLFUS, Olivier, GRATALOUP, Christian, HUGON, Philippe, KÉBABDJIAN, Gérard et LÉVY, Jacques (dir.), *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999.
- BENDER, Thomas (dir.), *Rethinking American History in the Global Age*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 2002.
- BERTRAMS, Kenneth, « Une inspiration tout en contrastes. Le New Deal et l'ancrage transnational des experts du planning, 1933-1943 », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 64-83.
- BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- , LOTH, Wilfried et POIDEVIN, Raymond, *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- et BOSSUAT, Gérard (dir.), *Europe unie et l'Afrique. De l'idée d'Eurafric à la convention de Lomé I*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- BLACK, Stanley W., *A Levite Among the Priests. Edward M. Bernstein and the Origins of the Bretton Woods System*, Boulder, Westview Press, 1991.
- BORDO, Michael D, « The Gold Standard, Bretton Woods and Other Monetary Regimes: A Historical Appraisal », *Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, vol. 75, n° 2, mars-avril 1993, p. 123-199.

- , TAYLOR, Alan M. et WILLIAMSON, Jeffrey G., *Globalization in Historical Perspective*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.
- , GOLDIN, Claudia et WHITE, Eugene N. (dir.), *The Defining Moment. The Great Depression and the American Economy in the Twentieth Century*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.
- BOSSUAT, Gérard, *Histoire de l'Union européenne. Fondations, élargissement et avenir*, Paris, Belin, 2009.
- BOZO, Frédéric, *La France et l'OTAN. De la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- BRANAA, Jean-Éric, *La Constitution américaine et les institutions*, Paris, Ellipses, 2003.
- BRANDS, Henry William, « Woodrow Wilson and the Irony of Fate », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 4, septembre 2004, p. 503-512.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Armand Colin, t. II, *Les Jeux de l'échange*, 1979, t. III, *Le Temps du monde*, 1986.
- , *Dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.
- BRENDER, Anton et KESSLER, Véronique, « Les échanges courants mondiaux : quinze années de turbulences », *Économie internationale. Revue du CEPPII*, n° 82, 4^e trimestre 1987, p. 7-30.
- BRENNER, Michael (dir.), *Multilateralism and Western Strategy*, New York, St. Martin's Press, 1995.
- BRESSAND, Albert, « Nord-Sud : cessons d'attendre Godot », *Politique étrangère*, vol. 48, n° 1, 1983, p. 149-161.
- BROWN, William Adams Jr., *The United States and the Restoration of World Trade. An Analysis and Appraisal of the ITO Charter and the General Agreement on Tariffs and Trade*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1950.
- BYERS, Michael et NOLTE, Georg (dir.), *United States Hegemony and the Foundations of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- CALABRE, Serge, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997.
- CALLEO, David P. et ROWLAND, Benjamin M., *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.
- CAMPS, Myriam, *European Unification in the Sixties*, London, McGraw-Hill, 1966.
- CARLIER, Claude et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2001.
- CAYET, Thomas, *Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique de l'entre-deux-guerres*, Rennes, PUR, 2010.
- CHALMIN, Philippe, *Le Poivre et l'Or noir. L'extraordinaire épopée des matières premières*, Paris, François Bourin, 2007.

- COHEN, Antonin, « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et Guerre froide », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 119-131.
- COHEN, Samy, *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- COLIN, Jean-Pierre, « Vers un nouvel ordre mondial ? », *Politique étrangère*, vol. 55, n° 4, 1990, p. 849-861.
- COLSON, Jean-Philippe, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, vol. 13, n° 52, 1972, p. 813-830.
- CORBINEAU, Bernard, « Le dialogue euro-arabe, instance du nouvel ordre international (1973-1978) », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 560-598.
- COX, Robert W. (dir.), *The New Realism. Perspectives on Multilateralism and World Order*, New York, St. Martin's Press, 1997.
- CRAVERI, Piero et VARSORI, Antonio (dir.), *L'Italia nelle costruzione europea. Un bilancio storico*, Milano, Franco Angelli, 2009.
- CRUZ, Julio Baquero et MONTERO, Carlos Closa (dir.), *European Integration from Rome to Berlin: 1957-2007. History, Law and Politics*, Brussels, Peter Lang, 2009.
- CURZON, Gérard, *Multilateral Commercial Diplomacy. An Examination of the Impact of the General Agreement on Tariffs and Trade on National Commercial Policies and Techniques*, London, M. Joseph, 1965.
- DABÈNE, Olivier, « L'intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur », *Les Études du CERI*, n° 8, novembre 1995, p. 1-47.
- DA COSTA, Isabel, « Les origines de l'État-providence aux États-Unis et l'institutionnalisme de John Commons », contribution au colloque international « État et régulation sociale. Comment poser la cohérence de l'intervention publique ? » organisé par le Centre d'économie de la Sorbonne, équipe Matisse, Paris, 11-13 septembre 2006, <<http://matisse.univ-paris1.fr>>, p. 1-10.
- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993.
- DARWIN, Charles, *L'Origine des espèces*, Paris, Flammarion, 2009.
- DEBLOCK, Christian, « OMC : le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme », *L'Économie politique*, vol. 1, n° 45, 2010, p. 35-54.
- et HAMEL, Bruno, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n° 26, automne 1994-hiver 1995, p. 9-42.
- et TURCOTTE, Sylvain F. (dir.), *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ? Diplomatie commerciale et dynamiques régionales au temps de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- DECAUX, Emmanuel (dir.), *Les Nations unies et les Droits de l'homme. Enjeux et défis d'une réforme*, Paris, Pedone, 2006.
- DECORZANT, Yann, « Répondre à la demande sociale et à la demande du marché : les prémisses de la régulation économique dans les années 20 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 107-126.

- , « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, n° 52, 2011/3, p. 35-50.
- DEIBEL, Terry L., *Le Secrétariat de la Société des Nations et l'internationalisme américain, 1919-1924*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1972.
- DELMAS-MARTY, Mireille, *Le Relatif et l'Universel*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2004.
- DESTA, Melaku Geboye, *The Law of International Trade in Agricultural products. From GATT 1947 to WTO Agreement on Agriculture*, New York, Kluwer Law International, 2002.
- DEVIN, Guillaume, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures et conflits*, vol. 3, n° 51, 2000, p. 157-174.
- DOCKÈS, Pierre, *Le Sucre et les larmes. Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009.
- DOSTALER, Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, 2001.
- DUMOULIN, Michel, European Commission et al. (dir.), *The European Commission 1958-1972. History and Memories*, Luxemburg, Office for Official Publications of the European Communities, 2007.
- DUPUY, René-Jean (dir.), *Le Nouvel Ordre économique international. Aspects commerciaux, technologiques et culturels*, The Hague/Boston/London, Martinus Nijhoff Publishers, 1981.
- DU RÉAU, Élisabeth, *L'Ordre mondial de Versailles à San Francisco, juin 1919-juin 1945*, Paris, PUF, 2007.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, t. I, 2000, t. II, 2009.
- ECK, Jean-François, *Le Commerce Mondial des produits agricoles au XX^e siècle*, Paris, Eyrolles, 1992.
- ECKES, Alfred E. Jr. et ZEILER, Thomas, *Globalization and the American Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- EICHENGREEN, Barry, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- , *The European Economy since 1945. Coordinated Capitalism and Beyond*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- , et KENEN, Peter B., « L'Organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama », *Économie internationale. Revue du CEPII*, n° 59, 3^e trimestre 1994, p. 11-54.
- ÉLIAS, Norbert, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization [1971]*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 2000.

- « Les entreprises face à la mondialisation des marchés », *Les Notes bleues de Bercy*, n° 118, 1^{er} septembre 1997.
- « État et politique économique », n° 3 de *L'Année de la régulation. Économie, institutions, pouvoirs*, 1999.
- ETEMAD, Bouda, « Commerce international des céréales au XX^e siècle et mondialisation », *Économies et société*, vol. 12, n° 27, 2000, p. 163-182.
- EVANS, John W., *The Kennedy Round in American Trade Policy. The Twilight of the GATT?*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- FABRY, Véronique, « L'Outre-mer dans les enjeux régionaux », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 113, 2005, p. 137-151.
- FEIERTAG, Olivier, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 127-155.
- FENNEL, Rosemary, *The Common Agricultural Policy. Continuity and Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- FERGUSON, Niall, MAIER, Charles S., MANELA, Erez et SARGENT, Daniel J. (dir.), *The Shock of the Global. The 1970s in Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.
- FINLAY, Ronald et O'ROURKE, Kevin, *Power and Plenty. Trade, War and the World economy in the Second Millennium*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- FIORITOS, Orfeo, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization*, vol. 65, n° 2, printemps 2011, p. 367-399.
- FLAESCH-MOUGIN, Catherine et LEBULLENGER, Joël (dir.), *Regards croisés sur les intégrations régionales : Europe, Amériques, Afrique*, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- FLORY, Thiébaud, *Le GATT. Droit international et commerce mondial*, Paris, LGDJ, 1968.
- FOLHEN, Claude, HEFFER, Jean et WEIL, François, *Le Canada et les États-Unis depuis 1770*, Paris, PUF, coll. « Clio », 1997.
- FOUCHER, Michel et ORCIER, Pascal (cartographe), *La Bataille des cartes*, Paris, François Bourin, 2010.
- FOUCOU, Philippe, *La Prééminence du dollar sans le système monétaire international*, Chambourcy, Jasson-Taboureau, 1974.
- FOUQUIN, Michel et GAULIER, Guillaume, « Ouverture, concurrence et multilatéralisme », *La Lettre du CEPII*, n° 184, novembre 1999, p. 1-4.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.
- FRIEDEN, Jeffrey A., « Invested interests: The politics of national economic policies in a world of global finance », *International Organization*, vol. 45, n° 4, automne 1991, p. 425-451.
- FRISON-ROCHE, Marie-Anne, *Droit et marché*, Paris, Sirey, 1995.

- GADDIS, John L., *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- GAFFARD, Jean-Luc et PUNZO, Lionello F., « Introduction », *Revue économique*, vol. 46, n° 6, « L'économie hors de l'équilibre », dit. Jean-Luc Gaffard et Lionello F. Punzo, novembre 1995, p. 1383-1389.
- GALBRAITH, John K., *La Crise économique de 1929*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 1988.
- GARDNER, Richard, *Sterling-Dollar Diplomacy. Anglo-American Collaboration in the Reconstruction of Multilateral Trade*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- GAUVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, *Considérations économiques chrétiennes de saint Paul aux temps actuels*, Paris, Bibliothèque de l'Histoire, 2009.
- GEIGER, Till et KENNEDY, Dennis (dir.), *Regional Trade Blocs, Multilateralism and the GATT. Complementary Paths to Free Trade?*, London, Pinter, 1996.
- GERBET, Pierre, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1983.
- , MOUTON, Marie-Renée et GHÉBALI, Victor-Yves, *Le Rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
- GEYER, Michael et BRIGHT, Richard, « World history in the Global Age », *The American Historical Review*, vol. 100, n° 4, octobre 1995, p. 1034-1060.
- GILPIN, Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- GIRAUD, Pierre-Noël, *La Mondialisation. Émergences et fragmentation*, Auxerre, Sciences humaines, 2008.
- GLENDON, Mary Ann, *A World Made New. Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights*, New York, Random House, 2001.
- GONIDEC, Pierre-François, *Les Organisations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- GRATALOUP, Christian, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007.
- GRAZ, Jean-Christophe, *Aux sources de l'OMC. La Charte de La Havane, 1941-1950*, Genève, Droz, 1999.
- GREENSTEIN, Rosalind et FRANK, Robert (dir.), *Gouvernance et identités en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- GREWE, Wilhelm, *The Epochs of International Law*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2000.
- GRIFFITHS, Richard T., *À la découverte de l'OECE*, Paris, OCDE, 1997.
- GRUZINSKI, Serge, *La Pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.
- , *Les Quatre Parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

- GUÉRY, Alain, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, « Lectures de John R. Commons », 2001/2-3, p. 9-38.
- GUESNERIE, Roger, *L'Économie de marché*, Paris, Flammarion, 1996.
- GUITARD, Odette, *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1976.
- HAFTENDORN, Helga, SOUTOU, Georges-Henri, SZABO, Stephen F. et WELLS, Samuel F. Jr (dir.), *The Strategic Triangle. France, Germany and the United States in the Shaping of the New Europe*, Baltimore/Washington D.C., The John Hopkins University Press/ Woodrow Wilson Center Press, 2006.
- HALPÉRIN, Jean-Louis, *Profils des mondialisations du droit*, Paris, Dalloz, 2009.
- HANHIMÄKI, Jussi M., « Global Visions and Parochial Politics: The Present Dilemma of the American Century », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 4, septembre 2003, p. 423-447.
- HATAWAY, Dale E., *Agriculture and the GATT. Rewriting the Rules*, Washington D.C., Institute for International Economics, 1987.
- HAWKINS, Stephen, *Une brève histoire du temps. Du Big Bang aux trous noirs*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1989.
- HEFFER, Jean, *La Grande Dépression. Les États-Unis en crise (1929-1933)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1991.
- HETTENE, Björn et al. (dir.), *Development Options in Europe*, Gothenburg, Gothenburg University, 1988.
- HEYDE, Veronika, « Discussions américaines concernant l'Europe de l'après-guerre (1940-1944) », *Les Cahiers IRICE*, n° 1, 2008, p. 49-62.
- HODGSON, Geoffrey M., « What is the Essence of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 317-329.
- , « Darwinism and Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, mars 2003, p. 85-97.
- , « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, septembre 2003, p. 317-329.
- HOFFMAN, Stanley, *Le Dilemme américain. Suprématie ou ordre mondial*, Paris, Economica, 1982.
- HOGAN, Michael J., « "The Next Big Thing": The Future of Diplomatic History in a Global Age », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 1, janvier 2004, p. 1-21.
- HOLLY, Daniel, *Les Nations unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- HUDEEC, Robert E., *The GATT Legal System and World Trade Diplomacy*, New York/ Washington/London, Praeger Publishers, 1975.
- HUECK, Ingo J., « The Discipline of the History of International Law: New Trends and Methods on the History of International Law », *Journal of the History of International Law*, vol. 3, n° 2, 2001, p. 267-285.

- HUGON, Philippe (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.
- HULL, Cordell, *Peace and War. United States Foreign Policy, 1931-1941*, Washington D.C., Department of State (publication n° 1853), 1943.
- , *The Memoirs of Cordell Hull*, New York, Macmillan Company, 1948, 2 vol.
- IKENBERRY, G. John, *After Victory. Institutions, Strategic Restraint, and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2001.
- IRIYE, Akira, *Global Community. The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.
- ISLA, Anne, « Pour une économie institutionnelle et organisationnelle du droit : la gouvernance dans l'Union européenne », *Droit et société*, n° 54, 2003/2, p. 353-375.
- JABKO, Nicolas, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie impossible*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- JACKSON, John H., *The World Trading System. Law and Policy of International Economic Relations*, London, MIT Press, 1998.
- JAMES, Harold, *The Roman Predicament. How the Rules of International Order create the Politics of Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- , *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- JOLY, Marc, *Le Mythe Jean Monnet. Contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris, Éditions du CNRS, 2007.
- KAPLAN, Amy et PEASE, Donald E. (dir.), *Cultures of United States Imperialism*, Durham, Duke University Press, 1993.
- KASPI, André, *Franklin Roosevelt*, Paris, Fayard, 2009.
- KAZANCIGIL, Ali, *La Gouvernance : pour ou contre le politique ?*, Paris, Armand Colin, 2010.
- KÉBADJIAN, Gérard, *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- KENEN, Peter B., *Financing Adjustment and the International Monetary Fund*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1986.
- KENNEDY, Ross A., « Woodrow Wilson, World War I, and an American Conception of National Security », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 1, hiver 2001, p. 1-31.
- KEOHANE, Robert O., *International Institutions and State Power. Essays in International Relations Theory*, Boulder/San Francisco/London, Westview Press, 1989.
- , « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764.
- KEYNES, John Maynard, *Essai sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971.
- KIM, Cae One, *La CEE dans les relations commerciales internationales*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.
- KINDLEBERGER, Charles, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988.

- KOSKENNIEMI, Martti, *From Apology to Utopia. The Structure of International Law Agreement*, Helsinki, Lakimiersliiton Kustannus, 1989.
- , *La Politique du droit international*, Paris, Pedone, 2007.
- KOTT, Sandrine, « Une “communauté épistémique” du social ? Experts de l’OIT et internationalisation des politiques sociales dans l’entre-deux-guerres », *Genèses*, n° 71, « Actions sociales transnationales », dir. Sandrine Kott et Kenneth Bertrams, juin 2008, p. 26-46.
- , « Par-delà la Guerre froide : les organisations internationales et les circulations Est-Ouest (1947-1973), *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 109, « Le bloc de l’Est en question », dir. Justine Faure et Sandrine Kott, 2011/1, p. 143-154.
- KRUGMAN, Paul R., *La Mondialisation n’est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte, 2000.
- KUEHL, Warren F. et DUNN, Lynne K., *Keeping the Covenant. American Internationalists and the League of Nations, 1920-1939*, Kent, The Kent State University Press, 1997.
- LABBE, Marie-Hélène (dir.), *De l’arme économique*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
- LAFAY, Gérard, « La compétitivité européenne face au durcissement de la concurrence internationale », *Revue économique*, vol. 46, n° 3, mai 1995, p. 679-689.
- LAGADEC, Olivier, *Le FMI dans tous ses États*, Paris, Hatier, 1993.
- LAGRANGE, Evelyne, *La Représentation institutionnelle dans l’ordre international. Une contribution à la théorie morale des organisations internationales*, The Hague/London/ New York, Kluwer Law International, 2002.
- LAÏDI, Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- LATREILLE, Thierry, « Les programmes de stabilité en Europe », *La Lettre de l’OFCE*, Paris, n° 214, 25 janvier 2002, p. 1-4.
- LAUGHLAND, John, *Le Tribunal pénal international, gardien du nouvel ordre mondial*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2003.
- LAURENS, Henry, *L’Empire et ses ennemis. La question impériale dans l’histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- LEBEN, Charles, « Un nouveau bilan des théories et réalités du droit international : le cours général de Pierre-Marie Dupuy (RCADI, t. 297, 2002) », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, n° 1, 2005, p. 75-100.
- LEBOUTTE, René, *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- LEFFLER, Melvyn, *A Preponderance of Power, National Security. The Truman Administration and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992.
- , « 9/11 and American Foreign Policy », *Diplomatic History*, vol. 29, n° 3, juin 2005, p. 395-413.
- LEGRO, Jeffrey W., « Whence American Internationalism », *International Organization*, vol. 54, n° 2, printemps 2000, p. 253-289.

- LEMESLE, Raymond-Marin, *La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995. 20^e anniversaire de la coopération Union européenne-États ACP*, Paris, CHEAM, 1995.
- LENAIN, Patrick, *Le FMI*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- LETTERON, Roseline, « L'universalité des droits de l'homme : apparences et réalités, l'idéologie des droits de l'homme en France et aux États-Unis », *AFRI*, Centre Thucydide, 2001, <<http://www.afri-ct.org>>.
- LOCHAK, Danièle, *Les Droits de l'homme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.
- LORTIE, Pierre, *Economic Integration and the Law of GATT*, New York, Praeger Publishers, 1975.
- LOTH, Wilfried, *Experiencing Europe. 50 Years of European Construction, 1957-2007*, Baden-Baden, Nomos, 2009.
- LUDLOW, Piers, *Dealing with Britain. The Six and the First UK Application to the EEC*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- LUNDESTAD, Geir, «*Empire*» by *Integration*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1998.
- MACMILLAN, Margaret, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.
- MAIER, Charles S., *In search of stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- , *Among Empires. American Ascendancy and its Predecessors*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- MANIGAT, Mirlande, « Les pays du Tiers-Monde et la réforme du système monétaire international », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 3, 1974, p. 500-525.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et Utopie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- MARCHISIO, Sergio et DI BLASE, Antoinetta, *L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, Genève, Georg, 1986.
- MARJOLIN, Robert, *Le Travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- MATHIEU, Catherine et STERDYNIK, Henri, « Vers un nouveau Bretton Woods », *La Lettre de l'OFCE*, n° 303, 5 décembre 2008.
- MATOUK, Jean, *Mondialisation, Altermondialisation*, Toulouse, Éditions Milan, coll. « Les essentiels », 2005.
- MATUSOW, Allen J., « Feature Review, Richard Nixon and the Failed War Against the Trading World », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 5, novembre 2003, p. 767-772.
- MAURICE, Bertrand, *L'ONU*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.
- MAYER, Pierre, *La Métamorphose. Essai sur le bilatéralisme et le multilatéralisme*, Paris, Economica, coll. « IFRI », 1983.

- McKEOWN, Timothy, « How U.S. Decision-Makers Assessed their Control of Multilateral Organizations, 1957-1982 », *International Organization*, vol. 4, n° 3, 2009, p. 269-291.
- MEDEIROS, Marcelo de A., *La Genèse du MERCOSUR*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MELANDRI Pierre, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1982.
- et VAÏSSE, Justin, *L'Empire du milieu. Les États-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- et RICARD, Serge (dir.), *Les États-Unis entre uni- et multilatéralisme : de Woodrow Wilson à George W. Bush*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MELCHIONNI, Maria Grazia, *La Genèse des Traités de Rome*, Paris, Economica, 2007.
- MILHAUD, Edgar, *L'Organisation économique de la paix*, Paris, Hachette/Académie du droit international, 1928.
- MILHAUPT, Curtis J. et PISTOR, Katharina, *Law and Capitalism. What Corporate Crises reveal about Legal Systems and Economic Development around the World*, Chicago, The University of Chicago Press, 2010.
- MILWARD, Alan, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, London, Methuen and Co, 1984.
- , *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 1992.
- , *Politics and Economics in the History of the European Union*, London/New York, Routledge, 2005.
- MORAVCSIK, Andrew, « Général De Gaulle between Grain and Grandeur: the Political Economy of French EC, 1958-1970 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 2, n° 2, printemps 2000, p 3-43.
- MOREAU-DEFARGES, Philippe, *L'Ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 2003.
- , « Le multilatéralisme et la fin de l'Histoire », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, p. 575-585.
- , « Questions mondiales : retour du multilatéralisme ou retour des nations ? », dans Thierry de Montbrial et Philippe Moreau-Defarges, *RAMSES 2008*, Paris, Dunod, 2007, p. 37-43.
- MORELL, James, *The Future of the Dollar and the World Reserve System*, London, Butterworths, 1981.
- MORIN, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard, 2011.
- MOUTON, Claude et CHALMIN, Pierre, *Matières premières et échanges internationaux*, Paris, Economica, 1983.
- NALLET, Henri et VÉDRINE, Hubert (avec la collaboration de Patrick Lefas, Denis Terfen et Sébastien Turcat), « Multilatéralisme : une réforme possible », *Les Notes de la fondation Jean-Jaurès*, n° 43, septembre 2004.
- NAY, Olivier et PETITEVILLE, Frank (dir.), « Le changement dans les organisations internationales », n° 52 de *Critique internationale*, 2011/3.

- NEHMÉ, Claude, *Le GATT et les grands accords commerciaux mondiaux*, Paris, Éditions d'Organisation, 1994.
- NEHRING, Holger, « "Westernization": A New Paradigm for Interpreting West European History in a Cold War Context », *Cold War History*, vol. 4, n° 2, janvier 2004, p. 175-191.
- NINKOVICH, Frank A., *The Wilsonian Century. US Foreign Policy since 1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.
- , *Global Dawn. The Cultural Foundations of American Internationalism, 1865-1890*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.
- NOËL, Gilbert, « La Politique agricole commune (PAC). Rupture et continuité dans l'histoire de l'Europe rurale », *Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 2nd semestre 1997, p. 121-145.
- NORTH, Douglas, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- NYE, Joseph Jr., *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1991.
- O'BRIEN, Robert et WILLIAMS, Marc, *Global Political Economy. Evolution and Dynamics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- ODELL, John S., *US International Monetary Policy. Markets, Power and Ideas as Sources of Change*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- O'ROURKE, Kevin H. et WILLIAMSON, Jeffrey G., « When did Globalization Begin? », *European Review of Economic History*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 23-50.
- PAINTER, David S. et LEFFLER, Melvyn P. (dir.), *Origins of the Cold War. An International History*, London, Routledge, 1994.
- PATRICK, Stewart, *Best Laid Plans. The Origins of American Multilateralism and the Dawn of the Cold War*, Boulder, Rowman & Littlefield Publishers, 2008.
- PERRON, Régine, *Le Marché du charbon, un enjeu entre les Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- , *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial Markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004.
- et THIEMEYER, Guido (dir.), *Multilateralism and the « Trente Glorieuses ». The Influence of the Institutions in Economic Growth*, Neuchâtel, Alphil, 2011.
- PETITEVILLE, Franck, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, n° 22, 2004/1, p. 63-76.
- PIETTRE, André, *Monnaie et économie internationale du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Cujas, 1971.
- POUGHON, Jean-Michel, *Histoire doctrinale de l'échange*, Paris, LGDJ, 1987.
- PRATT, Julius W., *Cordell Hull: 1933-1944*, New York, Cooper Square, 1964, vol. 1 et 2.

- PREEG, Ernest H., *The American Challenge in World Trade. U.S. Interests in the GATT Multilateral Trading System*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, 1989.
- RAINELLI, Michel, *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.
- RAUSTIALA, Kal, « Rethinking the Sovereignty Debate in International Economic Law », *Journal of International Economic Law*, vol. 6, n° 4, 2003, p. 841-878.
- REMICHE, Bernard et RUIZ-FABRI, Hélène, *Le Commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.
- RENOUVIN, Pierre et DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.
- RICŒUR, Paul, *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 1997.
- RUGGIE, John G., « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, vol. 36, n° 2, printemps 1982, p. 379-415.
- , *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Form*, New York, Columbia University Press, 1993.
- , *Winning the Peace. America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996.
- , *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, London, Routledge, 1998.
- RUTHERFORD, Malcolm et SAMUELS, Warren J. (dir.), *Classics in Institutional Economics. The Founders: 1890-1945*, London, Pickering and Chatto, 1997, vol. 1.
- , « Institutionalism between the Wars », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 291-303.
- SACRISTE, Guillaume et VAUCHEZ, Antoine, « Les "bons offices" du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 101-117.
- SAPIR, Jacques, *Le Nouveau XXI^e siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
- SCHIAVONE, Aldo, *Ius. L'invention du droit en Occident*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2009.
- SCHLESINGER, Arthur C., *Act of Creation. The Founding of the United Nations. A Study of Superpowers, Secret Agents, Wartime Allies and Enemies and their Quest for a Peaceful World*, Boulder, Westview Press, 2003.
- SCHOTT, Jeffrey J., « United States Policies toward the GATT: Past, Present, Prospective », dans Rode Reinhard (dir.), *GATT and Conflict Management*, Boulder, Westview Press, 1990.
- SCHIRMANN, Sylvain, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000.

- SIROËN Jean-Marc, *La Régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- , « L'OMC face à la crise des négociations multilatérales », *Les Études du CERI*, n° 160, 2009.
- SMITH, Tony, « New Bottles for New Wine: A Pericentric Framework for the Study of the Cold War », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 567-591.
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.
- , « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 6, 1986, p. 752-766.
- La Société des Nations : rétrospective / The League of Nations in Retrospect*, Berlin, Walter de Gruyter, 1983.
- SOULÉ-KOHNDOU, Folashadé Ayodélé, *Puissances émergentes et multilatéralisme : le cas de l'Afrique du Sud (1999-2008). Analyse d'une stratégie d'une puissance émergente*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- SOUTOU, Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.
- et DU BOIS, Pierre (dir.), *Relations internationales*, n° 123, « Les mondialisations I », 2005/3, et n° 124, « Les mondialisations II », 2005/4.
- SPITAELS, Guy, *Chroniques impies. Défaillances du multilatéralisme et retour des grands États*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.
- STEWART, Terence P. (dir.), *The GATT, Uruguay Round, a Negotiating History*, Deventer/ Boston, Kluwer Law/Taxation Publishers, 1993, vol. 1.
- STOKMAN, Frans N., *Roll Calls and Sponsorship. A Methodological Analysis of Third World Group Formation in the United Nations*, Leyden, A. W. Stijhoff, 1977.
- STRANGE, Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- SUPIOT, Alain, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.
- , *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.
- TAGLIONI, François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, janvier-mars 2004, p. 53-74.
- TORRE-SCHAUB, Marthe, *Essai sur la construction juridique de la catégorie de marché*, Paris, LGDJ, 2002.
- TOUSCOZ, Jean, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, vol. 17, n° 66, 1976, p. 539-560.
- TRAZ, Robert de, *L'Esprit de Genève, 1884-1951*, Paris, L'Âge d'homme, 1995.
- URBAN, André, *Les États-Unis face au Tiers-Monde à l'ONU de 1953 à 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- VAN DER WEE, Herman, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990.
- VARSORI, ANTONIO, *Alle origini del presente. L'Europa occidentale nella crisi degli anni Settanta*, Milano, Franco Angeli, 2007.
- VAUGHAN-WHITEHEAD, Daniel, *EU Enlargement Versus Social Europe. The Uncertain Future of the European Social Model*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003.
- VÉDRINE, Hubert, *Le Temps des chimères, 2003-2009*, Paris, Fayard, 2009.
- VENTURA, Deisy, *Les Asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne. Les enjeux d'une association interrégionale*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- WALL, Irwin M., « Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la Guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 13, n° 1, 1987, p. 45-62.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World-System*, t. I, *Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York/London, Academic Press, 1974 ; t. II, *Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*, New York, Academic Press, 1981 ; t. III, *The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840s*, San Diego, Academic Press, 1989.
- , *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris, Demopolis, 2008.
- WARNIER, Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1999.
- WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte, « Penser l'histoire croisée, entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, janvier-février 2003, p. 7-36.
- WESTAD, Odd Arne, « The New International History of the Cold War. Three (Possible) paradigms », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 551-565.
- , *The Global Cold War. Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- WILLIAMS, Marc, *Third World Cooperation. The Group of 77 in UNCTAD*, London/ New York, Pinter Publishers/St. Martin's Press, 1991.
- WILLIAMS, Raymond, *Culture et matérialisme*, Paris/Luxembourg, Les Prairies Ordinaires/Lux, 2009.
- WILKINSON, Rorden, *Multilateralism and the World Trade Organization. The Architecture and Extension of International Trade Regulation*, London/New York, Routledge, 2000.
- WINAND, Pascaline et PHILIPPART, Eric (dir.), *Ever closer partnership. Policy-making in US-EU Relations*, Bruxelles, Peter Lang, 2001.
- ZAPPALÁ, Salvatore, *La Justice pénale internationale*, Paris, Montchrestien, Paris, 2007.
- ZORGBIBE, Charles, *Wilson. Un croisé à la Maison Blanche*, Paris, PUF, 1998.

INDEX DES NOMS PROPRES

- A** _____
- Allende, Salvador 262
- Arias, Óscar 273
- B** _____
- Bismarck, Otto von 118
- Brandt, Willy 230
- Bush, Georges Walker 16, 187, 200, 271, 303, 312
- C** _____
- Cassin, René 180-181
- Castro, Fidel 249, 261-262
- Cervantes Saavedra, Miguel de 112
- Chang Peng, Chung 180
- Churchill, Winston 58, 62-63, 65-66, 121, 131, 321
- D** _____
- Darwin, Charles 116-117
- Delors, Jacques 231
- E** _____
- Eisenhower, Dwight David 13-14, 34, 175, 213, 301, 303
- Érasme 111
- F** _____
- Fourastié, Jean 89, 215
- Friedman, Milton 80, 93, 98, 160, 166
- G** _____
- Gaulle, Charles de 207, 222
- Giscard d'Estaing, Valéry 172, 230
- H** _____
- Hayek, Friedrich August von 93, 98
- Hitler, Adolf 59, 62-64, 86, 160, 292
- Hobbes, Thomas 111, 302
- Houphouët-Boigny, Félix 249
- Hull, Cordell 33, 41-42, 48, 50, 53-67, 71-72, 74, 80, 84, 98, 119, 121, 123-124, 130, 163, 289, 291, 300, 326
- Humphrey, John 180
- J** _____
- Johnson, Lyndon Baines 13
- K** _____
- Kennedy, John Fitzgerald 13, 18, 34, 43, 45, 47, 73, 150, 203, 220-222, 255, 260, 300, 305
- Keynes, John Maynard 52-53, 60, 83, 85, 87, 90, 93, 119-121, 123, 160-162, 291, 293, 312, 326
- L** _____
- Lénine (Vladimir Illitch Ouliannov, dit) 289
- Locke, John 111, 290
- Lorenzetti, Ambrosio 112
- M** _____
- Malik, Charles 180
- Mannheim, Karl 292
- Mao, Zedong 241, 251
- Marjolin, Robert 214, 219
- Marx, Karl 108, 295
- Messersmith, George S. 59
- Mill, John Stuart 113-115
- Minh, Ho Chi 251
- Monnet, Jean 34, 204, 210-211, 214, 216, 219

- Montesquieu, Charles-Louis de Secondat 110, 113, 287, 290-291, 294, 302
- More, Thomas 112
- Mussolini, Benito 47, 52, 159
- N** _____
- Nehru, Jawaharlal 248, 305
- Nixon, Richard 166-167, 256, 265, 267, 300, 305
- N'Krumah, Kwame 278
- O** _____
- Obama, Barack 16-17, 45, 175, 300
- P** _____
- Pasvolsky, Leo 59, 130
- Pompidou, Georges 34, 151, 230, 305
- R** _____
- Reagan, Ronald 92, 95-96, 168, 187, 189, 267-268, 301
- Ricardo, David 61
- Ricœur, Paul 288, 298
- Roosevelt, Eleanor 180, 182
- Roosevelt, Franklin Delano 33, 41, 50, 55-68, 86-87, 119, 121, 123, 130-131, 142, 145, 163, 182, 289, 291-292, 300, 310, 326
- Rousseau, Jean-Jacques 110-111, 302
- S** _____
- Say, Jean-Baptiste 113-114, 116
- Schmidt, Helmut 230
- Schumpeter, Joseph 295
- Scott, Brown James 49
- Senghor, Léopold Sédar 245, 249
- Sismondi, Jean-Charles 101, 113, 115
- Staline, Joseph 46, 63, 131-132, 134, 206, 241, 291
- T** _____
- Thatcher, Margaret 92, 227
- Tito (Josip Broz, dit) 248
- Truman, Harry S. 34, 73, 130, 145, 199-200
- V** _____
- Veblen, Thomas 115
- W** _____
- Washington, George 34, 42, 47, 65, 131, 141, 143, 146, 149, 152, 164, 170, 174, 205-207, 211, 221, 240, 253
- Weber, Max 298
- Welles, Summer 59, 65-66, 130
- White, Harry D. 160-161
- Wilson, Woodrow 16, 33, 41, 43-51, 53-54, 56-58, 60, 63, 68, 71, 84, 98, 120, 288-289

INDEX DES INSTITUTIONS ET ACCORDS

A

- Accords de Bretton Woods 14, 20, 39, 53, 59, 72, 74-75, 80, 90, 97, 129, 140, 143, 162, 164, 166-167, 170, 175-176
- Accords de la Jamaïque 90, 97, 164, 167, 170, 172-174, 177
- Accords de l'OMC 152, 154, 193, 276, 306
- Acte final de la conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi 143, 252-253
- Agricultural Adjustment Administration (AAA) 55
- Assemblée générale de l'ONU 17, 132-133, 137, 181, 183-185, 189, 191, 193, 246, 255, 257-259, 262
- Association de libre-échange des Amériques (ALACA) 272
- Association de libre-échange nord-américaine (ALENA) 272, 281-282, 312, 349
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) 12, 107, 251, 278-279, 282, 312
- Association européenne de libre-échange (AELE) 14, 198, 203, 219-220, 224, 226-227, 229-230, 282
- Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) 250, 282

B

- Banque africaine de développement 250
- Banque centrale africaine 277
- Banque centrale européenne (BCE) 232
- Banque du Sud 107, 274
- Banque fédérale de réserve 81, 164, 167

- Banque internationale de reconstruction et de développement 14, 59, 72, 107, 162-163
- Banque mondiale 72, 90, 107, 134, 162, 167-169, 171, 192, 227, 243, 265, 274
- BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) 178
- BRICS (Brésil + Afrique du Sud) 172, 178, 184, 204, 266
- Bureau international du travail (BIT) 11, 49, 51-53, 58

C

- Caribbean Community and Common Market (CARICOM) 250, 273, 281-282
- Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) 250
- Charte d'Alger 257-265, 268-269, 273, 277
- Charte de La Havane 143-145
- Charte de l'Atlantique 33, 39, 46, 58, 62-64, 68, 74, 92, 108, 121, 129, 131-134, 141-142, 159-160, 163, 237, 240, 291-292
- Charte de San Francisco 130, 323
- Charte des droits et devoirs économiques des États 262
- Charte des Nations unies
voir Charte de San Francisco 74, 75, 92, 105, 111, 121, 129-131, 133, 144, 180, 182, 184, 193, 206, 208-210, 218-219, 232, 239, 240-242, 244-246, 248-249, 259, 263, 272, 277, 323
- Commission des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 179-180, 182
- Communauté des États indépendants (CEI) 154-156, 279
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) 275

- Communauté des Nations andines (CNA) 281-282
- Communauté économique africaine (CEA) 275
- Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) 268
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 107, 267-268
- Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) 268, 275
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) 275
- Communauté économique eurasiatique (EURASEC) 279
- Communauté économique européenne (CEE) 12, 14, 16, 22, 25, 34, 74, 94, 107, 144-145, 149-151, 195-196, 198-199, 201, 203-204, 210-211, 214-230, 233, 235, 249-250, 254, 263-264, 267, 271, 282, 297, 299, 305-306
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) 34-35, 74-75, 94, 107, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220-223, 225, 233, 235, 282, 297, 299
- Communautés économiques régionales (CER) 275
- Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) 107, 251-255, 262-265, 267-269, 272-273, 275-277
- Conseil de coopération du Golfe (CCG) 107, 269, 281
- Conseil des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 183, 185, 194
- Conseil de sécurité (de l'ONU) 107, 130, 132, 134, 184, 189, 205, 210, 240, 245-246, 294
- Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) 133, 135, 138, 143, 179, 181
- Convention de Lomé (ou accords de Lomé) 263, 276
- Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) 279-280
- Cour pénale internationale (CPI) 107, 183, 185
- D** _____
- Déclaration de Philadelphie 111, 121, 131
- Déclaration de Rio 189
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) 105-107, 121, 181-183, 185-188, 190, 232, 249, 283
- E** _____
- European Coal Organisation (ECO) 34, 67, 94, 196, 198, 201, 210
- F** _____
- Fonds de stabilisation des Nations unies 161
- Fonds monétaire africain 277
- Fonds monétaire international (FMI) 11, 14-16, 25, 29, 33, 59, 72, 89-90, 97, 105-107, 128, 133-135, 138-140, 159, 161-168, 170-175, 177-178, 190, 193, 195, 200-201, 204, 213, 218, 223, 225, 227-228, 230, 232, 248, 264-266, 268, 270, 274, 278-279, 297-298, 301, 304, 306
- Food and Agriculture Organization (FAO) 107, 178, 179, 188, 194
- G** _____
- G7 135-136, 172, 174-175
- G20 172, 178, 180, 284
- General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 11, 13-16, 18, 25, 54, 71-72, 74-75, 89-90, 94, 97, 105-107, 128, 133, 138-140, 143, 145-154, 156-159, 163-164, 189, 193, 195, 201, 204, 212-214, 217-223, 225-227, 229-230, 232, 234-235, 246-247, 250, 253-255, 258, 265, 269-270, 282, 284, 297-298, 300, 302, 304-305
- Groupe des 77 107, 251-256, 258, 260-261, 264-265, 267-269, 283-284,
- Groupe des Dix 265-266
- Groupe des Vingt-Quatre 264-265

H _____
 Haute autorité de la CECA 34-35, 74-75, 94, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220, 222, 225, 233, 235
 Haute autorité de la Ruhr 213

I _____
 Institut de droit international (IDI) 48-49, 288

L _____
 Ligue des États arabes (ou Ligue arabe) 107, 184, 191, 241, 269-270, 280

M _____
 Marché commun 11, 22, 197-198, 216-221, 223, 226, 228-229, 235, 250, 271-274, 281-282
 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) 107
 Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) 250, 273
 Marché unique 228
 Mercado Comùn del Sur (MERCOSUR) 107, 250, 271, 272, 282
 Mouvement des non-alignés (ou les non-alignés) (MNA) 107, 248-249, 251, 253, 255-260, 262, 265, 267, 269, 284, 296

N _____
 National Recovery Administration (NRA) 55

O _____
 Office international pour le développement industriel (OIDI) 252
 Organisation de coopération de Shanghai (OCS) 279
 Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) 35, 97, 107, 188, 190, 195-196, 198-199, 203-204, 209-210, 212, 217, 224-225, 227, 229-230
 Organisation de l'unité africaine (OUA) 11, 107, 249-250, 268, 281-282, 312

Organisation des États américains (OEA) 12, 67, 107, 251, 274
 Organisation des Nations unies (ONU) 11, 17, 29, 33-34, 41, 46, 59, 66, 73, 106-107, 128-130, 132-138, 143, 156, 178-179, 182-184, 186, 188-189, 191, 193, 195, 201, 205-206, 208, 210, 212-213, 232, 240-248, 251-252, 254-255, 257-259, 262-263, 265, 268-270, 272, 280-283, 294, 296, 298, 301, 303
 Organisation de traité de sécurité collective (OTSC) 107, 278-279
 Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) 241, 279
 Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) 67, 105, 107, 193, 196, 199, 201, 205-210, 212-213, 217, 219, 227, 230-232, 242, 248, 279, 281, 296, 311
 Organisation économique et financière (OEF) 52-53
 Organisation européenne de coopération économique (OECE) 14, 67, 94, 107, 188, 195-196, 198-199, 201-204, 208, 213-215, 217, 223, 225-226, 234, 281, 297, 311
 Organisation internationale du commerce (OIC) 14, 141, 143-146, 152, 162, 164, 200
 Organisation internationale du travail (OIT) 11, 72, 106-107, 131, 178-181, 188, 190, 194, 201, 227-228, 230
 Organisation latino-américaine d'intégration (ALADI) 250
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 11, 13-14, 16, 29, 54-55, 84, 97, 107, 128, 133, 136, 138-140, 146-147, 149-154, 156-159, 177-178, 189-191, 193, 195, 203-204, 232, 239, 248, 270, 276, 284, 297-298, 306
 Organisations non gouvernementales (ONG) 22, 135, 182, 184, 304

P _____
 Pacte andin (ou Groupe andin) 250, 272
 Pacte de Bagdad 251
 Pacte de Bruxelles 205-207, 222

- Pacte de la SDN 41-42, 45, 47, 49-52, 56, 130, 186
- Pacte de Varsovie 248
- Plan Marshall 15, 34, 72-73, 107, 145, 165-166, 196, 198-203, 205, 207, 215, 222, 234, 293, 297, 305
- Politique agricole commune (PAC) 150-151, 196, 217, 221-222, 225
- Politique européenne de la sécurité commune (PECS) 107, 232
- Protocole de Kyoto 106-107, 179, 189
- R** _____
- Reciprocal Trade Agreement Act 41, 56, 71
- S** _____
- Société des Nations (SDN) 42, 45-46, 49-50, 52, 56, 288
- Statut de Rome 183-184, 186
- T** _____
- Tarif extérieur commun (TEC) 150, 219-220
- Trade Expansion Act (TEA) 221
- Traité de Montevideo 250
- Traité de Paris 211-213, 218
- Traité de Rome 150, 214-216, 218-220, 223-224, 227-228, 231
- Traité de Versailles 47, 58, 86, 120
- Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) 280, 282
- Tribunal pénal international (TPI) 183-184
- U** _____
- Underwood Act 56
- Union africaine (UA) 11, 74, 107, 274-279
- Union de l'Europe occidentale (UEO) 222
- Union douanière et monétaire de l'Afrique centrale (UDEAC) 275
- Union du Maghreb arabe (UMA) 268
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 275
- Union européenne des paiements (UEP) 165, 202, 215
- Union européenne (UE) 12, 16, 29, 75, 97, 107, 153-155, 165, 172, 188, 196, 199, 202, 204, 210, 215-216, 219-220, 222-223, 229, 231-234, 272, 276-277, 279, 282-283, 298, 303, 306, 325
- Union monétaire européenne (UEM) 223, 232
- United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (UNESCO) 11, 106-107, 178-180, 186-187, 189, 283
- United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) 106

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit d'une circulation d'idées, qui s'est faite en divers lieux. Tout d'abord, ce travail a commencé au département d'histoire économique de l'université de Genève, sous l'influence de Paul Bairoch (†). Ce sont les questions des étudiants qui m'ont amenée à réfléchir avec eux aux différentes politiques économiques internationales. Qu'ils sachent que je les en remercie. Puis, sous forme de projet de recherche, ce travail s'est étoffé au contact très dynamique et enrichissant du *Center for European Studies* de l'université de Harvard, avec le soutien de Charles Maier, que je remercie particulièrement. J'ai ensuite été accueillie au Centre de recherches Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne par Dominique Barjot, qui m'a donné les moyens nécessaires d'avancer à grands pas et qui a bien voulu commenter le manuscrit. Je souhaite lui exprimer ici ma profonde reconnaissance. Je n'oublie pas les participants à ses séminaires de Master 2 qui m'ont fait entrevoir d'autres questions, que j'ai intégrées dans ce travail. Je les remercie aussi vivement. Parce que j'avais souhaité écrire une première version de cet ouvrage, le Département d'histoire et de civilisation de l'Institut universitaire européen à Florence m'a octroyé la bourse de *Jean Monnet Fellow*. Je souhaite remercier Giovanni Federico, Alan Milward (†), Arfon Rees, Pascaline Winand, ainsi qu'Annie Lacroix-Riz, qui tous ont soutenu ce travail et qui m'ont fait part de leurs réflexions, tout comme les doctorants présents à ce moment-là. Enfin, au Département d'histoire-géographie de l'université de Cergy-Pontoise, ce projet s'est concrétisé sous la forme d'un cours magistral en Licence. Les réactions des étudiants m'ont donné l'occasion de le clarifier, de l'explicitier et de le compléter, ce dont je suis redevable. Je remercie aussi Patricia Commun, Directrice du laboratoire de recherches CICC, pour son soutien constant et enthousiaste. De même, j'ai bénéficié des suggestions ponctuelles et fructueuses de Michaela Hochkamp ainsi que de la relecture de Laurence Leitenberg. Je remercie ces amies pour leur attention.

La progression de ce travail a coïncidé avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, avec ses méandres, ses joies, ses obstacles et le bonheur d'avoir atteint le but.

TABLE DES MATIÈRES

Répertoire des institutions multilatérales	11
--	----

INTRODUCTION

Pour une histoire du multilatéralisme	13
Un nouveau concept : la multilatéralisation	13
La mondialisation face à la multilatéralisation	18
Une nouvelle méthodologie multilatérale	25

PREMIÈRE PARTIE

LA DÉFINITION DU MULTILATÉRALISME : VERS UN MODÈLE IDÉAL ?

CHAPITRE I

Les origines historiques du multilatéralisme de 1918 à 1941	41
Woodrow Wilson et Cordell Hull : les acteurs décisifs	41
Le nouvel ordre mondial de Cordell Hull dans les années 1930	42
Les Quatorze Points de Wilson : l'internationalisme issu de la guerre de 1914-1918	43
Les internationalistes entre droit et commerce	47
L'internationalisme concrétisé avec la Société des Nations	50
La crise de 1929 : le tournant de l'internationalisme	54
La remise en cause de l'ordre mondial issu de la guerre de 1914-1918	54
Réactualiser l'internationalisme selon Cordell Hull	55
Une nouvelle conception de la politique économique internationale	57
L'acte de naissance du multilatéralisme : la Charte de l'Atlantique	58
Les fondements de la Charte	58
Réfléchir à un nouvel ordre mondial après-guerre	59
L'intérêt mutuel : le nouveau credo	61
Une alternative multilatérale face au fascisme et au communisme	62
Une participation paradoxale de l'URSS au nouvel ordre mondial ?	63
Un courant régionaliste américain ?	65

CHAPITRE II

Le multilatéralisme dans l'histoire du capitalisme	71
Distinguer les contours du multilatéralisme	71
Les mots-clés du multilatéralisme.....	71
À la recherche d'un marché idéal.....	74
De la Révolution industrielle à 1931 : le libéralisme de la Grande-Bretagne.....	76
De 1931 à la seconde guerre mondiale : l'interventionnisme général	83
De 1945 à nos jours : le multilatéralisme des États-Unis	88
La première phase keynésienne du multilatéralisme : de 1945 à 1976.....	88
La deuxième phase friedmanienne du multilatéralisme : de 1980 à nos jours.....	92
La mutation en cours du capitalisme : la multilatéralisation	101

CHAPITRE III

La réalisation des utopies : le Droit naturel, l'Ordre naturel et l'Égalité	105
Modéliser le multilatéralisme.....	105
Une vision d'une société idéale : l'Âge d'or.....	108
Une société de trois ordres	108
Le contrat social et la question sociale.....	110
L'utopie de l'Âge d'or	112
Réflexions de Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et Jean-Charles Sismondi : les précurseurs en Europe	113
L'institutionnalisme aux États-Unis	115
Rencontre entre les institutionnalistes et les internationalistes.....	118
La contribution de John Maynard Keynes.....	119
Une nouvelle définition.....	122

354

SECONDE PARTIE

LA MISE EN PRATIQUE DU MULTILATÉRALISME :

LE PARADOXE D'UN SYSTÈME POUR TOUS ET POUR UN (DE 1942 À NOS JOURS)

CHAPITRE IV

La réalisation du multilatéralisme au niveau universel	129
L'ONU : la paix et la sécurité ou la paix des armes.....	129
L'élaboration de la Charte des Nations unies (1942-1945)	129
La non-ingérence de l'ONU : un débat controversé	133
Le rôle de l'État-nation à l'ONU	135
Le GATT/L'OMC : la prospérité et la libéralisation des échanges ou la paix économique.....	138
Une difficile création, l'OIC.....	141

La non-discrimination du GATT	147
Historique des négociations commerciales multilatérales	148
Une difficile égalité commerciale.....	156
Le FMI : la prospérité et la stabilisation du système monétaire international ou la paix économique	159
La conception du FMI	159
L'assistance mutuelle du FMI	163
Vers un système monétaire multilatéral de 1945 à nos jours.....	164
Une équité entre les déficits et les excédents des budgets des États ?	175
Un nouvel équilibre du monde	177
La Commission/le Conseil des droits de l'homme, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et le protocole de Kyoto : le bien-être ou la paix sociale	178
L'élaboration des droits de l'homme	180
Faire valoir la dignité humaine	182
La Cour pénale internationale et le Tribunal pénal international	183
Un universalisme partagé ?	185
Le droit à l'éducation, à la culture, à l'information.....	186
Le droit au travail.....	188
Le droit à se nourrir décemment	188
Le droit à la protection de l'environnement.....	189

CHAPITRE V

Le tournant de la Guerre froide en 1947 : vers le régionalisme en Europe de l'Ouest	195
Du régionalisme à l'intégration régionale, de la coopération régionale à la zone de libre-échange : un même concept ?	197
La prospérité et la coopération européennes : l'ECO, le plan Marshall et l'OECE/OCDE	198
Les premiers pas du régionalisme européen : l'European Coal Organisation de 1945 à 1947	198
Le plan Marshall et l'Organisation européenne de coopération économique dans la continuité multilatérale de 1947 à 1951	199
La régionalisation du monde occidental : la nouvelle OCDE de 1961 à nos jours.....	203
La paix et la sécurité européennes sous le signe de la coopération : l'OTAN	205
La peur de l'expansion soviétique.....	205
La force multilatérale de 1949 à 1989	206
L'OTAN face à l'ONU après 1989	208
La prospérité et l'intégration européennes pour un régionalisme inédit : la CECA, la CEE et l'UE	210

Le traité de Paris de 1951 : une innovation régionale	211
L'autosuffisance de la production charbonnière européenne : se protéger de la concurrence américaine	212
L'insertion de la CECA dans le système multilatéral	214
Le traité de Rome en 1958 : pour aller plus loin.....	215
Le Tarif extérieur commun pour un marché européen protégé	219
La Politique agricole commune pour une agriculture européenne protégée	221
La CEE, un succès de l'intégration européenne	223
L'Union européenne : l'achèvement d'un micro-système multilatéral après 1989.....	231

CHAPITRE VI

Le malaise du Tiers-Monde et des pays du Sud :

356

entre universalisme et régionalisme.....	237
À la quête d'une place à l'ONU : pour une coopération universelle	240
L'universalisme de la Conférence de Bandung	241
Les modalités d'admission à l'ONU.....	245
Le lancement de la politique de développement.....	246
Le Tiers-Monde à deux vitesses : vers quatre Tiers-Mondes ?	247
Des nouvelles institutions liées à la Guerre froide	248
Le Groupe des 77 et la CNUCED	251
Réformer le multilatéralisme : une demande du Tiers-Monde	255
Le Mouvement des non-alignés.....	255
Le NOEI	259
Les associations de producteurs.....	261
La stabilité monétaire	264
La dette du Tiers-Monde.....	267
Le changement de perspective	269
Vers le régionalisme à marche forcée après la Guerre froide.....	270
En Amérique latine	271
En Afrique.....	274
En Asie du Sud-Est.....	278
En Asie centrale.....	279
Le monde arabe.....	280
L'Océanie insulaire.....	281
À marché idéal, modèle régional idéal ?.....	281

CONCLUSION

Le siècle multilatéral américain 287

 L'idéologie américaine et les utopies européennes : le métissage transatlantique..... 287

 Les paradoxes de la puissance américaine : entre l'autorité et l'égalité 295

 Les moyens de la puissance américaine : la morale et une nouvelle diplomatie économique..... 301

 Un système international et/ou un Empire américain ? 307

ANNEXES 315

 Annexe 1. Les Quatorze Points de Wilson : message du 8 janvier 1918..... 317

 Annexe 2. La Charte de l'Atlantique (14 août 1941) 321

 Annexe 3. Préambule de la Charte des Nations unies..... 323

Glossaire..... 325

Sources..... 327

Bibliographie 329

Index des noms propres..... 345

Index des institutions et accords..... 347

Remerciements..... 351

Table des matières 353

